

Synthèse des rapports nationaux sur la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing

I. INTRODUCTION

La Sixième Conférence Régionale Africaine de revue à mi-parcours de la mise en œuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing aura lieu du 22 au 26 novembre 1999. En cette occasion, les Etats africains vont non seulement évaluer les efforts consentis dans la mise en œuvre des plates-formes d'action ainsi que les résultats de ces efforts, mais ils vont saisir cette opportunité pour arrêter une position africaine commune pour les cinq années à venir.

Il faut rappeler que la tenue de cette conférence fait partie intégrante du processus déclenché par les Nations Unies depuis les années 70 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes aux niveaux régional et mondial.

En effet, quatre conférences mondiales sur les femmes ont été organisées par les Nations Unies: la première à Mexico en 1975, la deuxième à Copenhague en 1980, la troisième à Nairobi en 1985 qui a débouché sur l'adoption des "Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000" et enfin la quatrième à Beijing en 1995. Cette dernière conférence a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et a défini à travers le Programme d'Action à Beijing un ensemble des mesures prioritaires à prendre pour permettre à la femme de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement et sur un pied d'égalité à la prise de décision dans les domaines économique, social et politique.

Perspectives régionales

Au niveau des cinq continents, chacune des Commissions économiques régionales des Nations Unies a reçu mandat de mettre en place des mécanismes relais chargés de faire le lien entre les engagements pris à l'échelle internationale avec les politiques et les programmes des Etats en ce qui concerne la promotion des femmes. A cet effet, ces commissions organisent périodiquement des concertations régionales sur les femmes. En Afrique, sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, se sont tenues successivement les conférences régionales de Nouakchott en 1977, de Lusaka en 1979, d'Arusha en 1984, d'Abuja en 1989 et de Dakar en 1994, cette dernière a abouti à l'adoption de la Plate-forme d'action africaine de Dakar en 1994 dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing (Chine, septembre 1995). La CEA à travers le Centre Africain pour la Femme assure le Secrétariat de ces conférences statutaires.

Le Programme d'Action de Beijing comporte douze (12) domaines prioritaires:

- La lutte contre la pauvreté
- L'éducation et la formation des femmes
- L'amélioration de la santé des femmes
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes
- La prise en compte des femmes en situation de conflits armés
- Le renforcement du rôle et du pouvoir économique des femmes
- La participation des femmes à la prise de décision
- Le renforcement des mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme
- La promotion des droits fondamentaux de la femme

- La restauration de l'image des femmes dans les médias et leur accès aux technologies de l'information et de communication
- La prise en compte des femmes dans les questions relatives à l'environnement
- L'amélioration du statut de la petite fille

La Plate-forme d'action africaine de Dakar comprend onze domaines prioritaires; à la différence du Programme d'Action de Beijing, la Plate-forme africaine n'a pas inscrit le renforcement des mécanismes institutionnels parmi ses priorités. En revanche, elle articule la lutte contre la pauvreté avec le renforcement du rôle et du pouvoir économique des femmes tandis que le rôle des femmes dans la famille, la socialisation et la culture constitue un domaine prioritaire spécifique. Les autres domaines sont à peu près similaires dans les deux Plates-formes.

Processus préparatoire des Rapports nationaux d'évaluation de la mise en œuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing.

Les Etats africains ont adopté des directives pour la mise en œuvre des Plates-formes d'action. Les gouvernements sont les premiers responsables de la conduite des stratégies stipulées dans les Plates-formes. A cet égard, ils ont décidé que chaque Etat formule et exécute un Plan d'Action National pour la promotion des femmes dans les domaines prioritaires prescrits par les Plates-formes.

Le Centre Africain pour la Femme (CAF) avait la responsabilité de suivre et d'apporter son appui technique aux Etats pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs Plans d'Action Nationaux et des rapports d'évaluation.

A cet effet, le CAF a organisé quatre réunions sous-régionales dans le but d'une part de proposer des orientations, des indicateurs et des modalités de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plans d'action nationaux, et d'autre part, d'examiner les contraintes qui entravent leur mise en œuvre. Au cours de ces réunions sous-régionales, des points importants ont été sujets à discussion, il s'agit:

- *De l'environnement politique national de l'après -Beijing*
 - *De la formulation, la dissémination, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux en référence aux Directives de la CEA/CAF pour la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action Africaine*
 - *Des grandes lignes d'un Plan d'Action National -type*
 - *Des lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux relatifs aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing*
- *Des différentes étapes préparatoires de la 6ème Conférence Régionale Africaine de revue à mi parcours de la mise en œuvre des Plates-formes de Dakar et Beijing*

A l'issue de ces réunions sous-régionales, l'ensemble des Etats africains était conscient des tâches qui leur incombaient dans le processus d'évaluation de la mise en œuvre des Plates-formes d'action à l'échelle du continent.

La préparation des Rapports nationaux et leur envoi au CAF et à la Division de la Promotion des Femmes en constituaient la première étape.

Les Rapports nationaux

Les rapports nationaux sont le bilan des progrès réalisés à mi parcours par chaque pays dans la mise en œuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing. Ils devaient contenir les points suivants:

- *Le rappel des domaines prioritaires et des objectifs choisis par le pays pour son Plan d'action national*
- *Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national*
- *Les résultats concrets enregistrés dans la situation des femmes*
- *les Obstacles rencontrés*
- *Les actions stratégiques à entreprendre aux niveaux national, régional et international en vue de réaliser l'objectif visé par les Plates-formes d'action.*

Au moment où nous élaborons ce Rapport de synthèse, nous avons reçu 43 Rapports nationaux sur 53:

- 1 pays n'était pas en mesure de préparer le Rapport national à cause des conditions politiques prévalantes, il s'agit des Comores.
- 1 autre pays n'a pas soumis son rapport d'évaluation à temps parce qu'il n'a pas pu mobiliser les fonds nécessaires à son élaboration.
- 8 pays n'ont pas réagi à nos notes de rappel.

II. MISE EN OEUVRE DES DOUZE DOMAINES PRIORITAIRES

Le Climat Politique de l'après - Beijing

A. Le contexte national

D'une manière générale, les pays ont fait preuve d'une grande volonté politique et ont manifesté leur engagement à promouvoir un environnement favorable à la prise en charge des problèmes de la femme et à améliorer son statut.

D'une part, les pays ont procédé à des réformes législatives, c'est ainsi que des Constitutions, des Lois fondamentales consacrent l'égalité entre les sexes; des lois et autres textes juridiques confortent l'intégration des femmes dans la vie publique et privée (code de la famille, code pénal, code foncier etc.).

D'autre part, les pays ont soit renforcé des mécanismes institutionnels existants soit ils en ont créés. Il s'agit des ministères, des départements, des bureaux chargés de la promotion de la femme, des points focaux, des commissions, des comités, des conseils etc. Des mandats spécifiques ont été assignés à chaque structure.

Les ministères et les départements ont à charge la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, des plans, des programmes et des projets sur le territoire national; c'est ainsi que l'élaboration du rapport national a été souvent confiée à des commissions intersectorielles placées sous la responsabilité des départements ministériels.

Les commissions, comités, conseils chargés de la promotion de la femme peuvent relever de ministères différents selon les pays, par exemple du ministère du travail au Botswana, du ministère du développement social en Ouganda, de la Présidence de la République en Zambie.

Il faut souligner que l'égalité des sexes étant une question transversale, la résolution des problèmes y relatifs requièrent l'intervention de plusieurs départements techniques notamment l'Education, la Santé, l'Emploi, l'Economie, la Justice etc.; cela a été le cas dans plusieurs pays. Un Organe National de Concertation pour la promotion de la femme regroupant toutes les structures œuvrant pour la femme a été institué en RCA, des Comités

nationaux ad hoc chargés du suivi de la mise en œuvre des décisions relatives à l'égalité des sexes ont été mis en place au Kenya et au Mozambique. Le Ghana a mis en place un cadre de travail à travers le National Machinery on Women and Development (NCWD) au niveau de la Présidence avec des ramifications dans les ministères, les départements, les agences, les ONG.

Il est important de relever que pour le suivi de Beijing pratiquement tous les Etats ont mis en place des Comités ou des Commissions nationales.

Pour l'élaboration du rapport national, chaque Gouvernement devait travailler de concert avec les ONG nationales, la société civile, les partenaires au développement. Les ONG féminines ont commencé à se multiplier à partir de la Conférence de Nairobi (1985); actuellement on en compte des milliers en Afrique, ce sont des auxiliaires de développement très efficaces. Les ONG sont intervenues de manière significative en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'éveil des consciences auprès de la population à travers la sensibilisation, la circulation d'information et la formation.

Certains pays ont été affectés par des crises politiques graves, des troubles sociaux, des guerres, des perturbations climatiques qui ont constitué de sérieux handicaps pour la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing; c'est le cas du Congo, de la RCA, du Rwanda, de l'Angola, du Burundi, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Erythrée. Toutefois, durant ces périodes de crises, les femmes se sont investies pour la paix comme en témoignent les initiatives et le dynamisme des structures associatives féminines en RCA. Il faut également souligner que malgré ces situations de crise, chacun de ces pays a consenti des efforts pour établir et exécuter des plans d'action nationaux et d'autres programmes en faveur des femmes.

B. Le contexte régional et international

En vue du renforcement de l'intégration économique à l'échelle du continent, les états africains ont mis en place des institutions intergouvernementales sous-régionales telles que la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la communauté des Etats de l'Afrique australe (CDEAA/SADC), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC).

La CEDEAO, la CEMAC et plus récemment la SADC ont mis en place des réseaux ou des services spécialisés chargés de la promotion des femmes. Il s'agit de l'Association des femmes d'Afrique de l'ouest (AFAO), du réseau économique des femmes d'Afrique centrale (RESEFAC) et de l'Unité Genre de la SADC.

Les chefs d'Etat des pays de la SADC ont signé une Déclaration lors de leur Sommet de septembre 1997 par laquelle ils expriment leur détermination à être le fer de lance de la mise en œuvre de la Déclaration et à assurer l'éradication de toutes sortes d'inégalités dans la région.

L'attitude générale au sein des autres institutions inter-régionales consistent plutôt à reléguer les questions relatives à la promotion des femmes à la même enseigne que toutes celles relevant de la souveraineté nationale.

La Commission économique pour l'Afrique a déployé des efforts pour amener les Etats à prendre conscience de leurs rôles et leurs responsabilités dans la mise en œuvre des Plates-formes d'action à travers les politiques et les programmes de leurs institutions tant nationales que régionales et sous-régionales. C'est ainsi que la CEA a pris l'initiative d'organiser une Conférence internationale à l'occasion du 40ème anniversaire de la CEA sur "les femmes africaines et le développement économique: investir dans notre avenir" (avril 1998).

A cette occasion la question de la mondialisation économique a été largement examinée en ces termes: la mobilité de capital en tant qu'investissement étranger direct favorise une division internationale de travail où les industries à forte intensité de main d'œuvre sont réinstallées dans les pays en développement. Les lieux où la main d'œuvre est bon marché, notamment les pays dans lesquels règne une pauvreté absolue attirent le plus cette production mobile. Lorsque la mondialisation s'est harmonisée avec la capacité productive du pauvre et des sous-employés, une amélioration des moyens d'existence ainsi qu'une réduction de la pauvreté absolue ont été enregistrées. Par exemple, au Maroc la pauvreté s'est réduite de moitié plus particulièrement de 26% à 13% de la population dans les cinq années qui ont suivi la libéralisation du commerce au milieu des années 80.

Le problème fondamental de l'effet de la mondialisation est que certains pays et régions n'ont pas tiré profit des avantages de l'intégration. Les pays africains sont particulièrement marginalisés, vu la façon dont ils sont connectés à l'économie globale notamment par la fuite des capitaux, les paiements de service de la dette et l'assistance des sources officielles. Une participation réussie est largement liée à la capacité technologique d'une région plus particulièrement en matière d'information et de communication. Les zones dans lesquelles ces capacités font défaut sont exclus des industries globalisées et pourront faire l'expérience d'un exode de plates-formes de production avec un effet pervers sur le marché de travail local. De manière similaire, l'introduction de nouvelles technologies ainsi que l'utilisation de la terre peut entraîner la marginalisation de travailleurs moins qualifiés notamment la main d'œuvre féminine dans les industries de production.

DOMAINES CRITIQUES

1. LES FEMMES ET LA PAUVRETE

INTRODUCTION: 41 pays sur 43 ont choisi ce domaine comme priorité.

La pauvreté est particulièrement observée chez les femmes qui vivent dans des zones rurales et chez les femmes chefs de famille. Elle se présente généralement sous forme d'absence de revenu, de menace de faim, de malnutrition, de fragilité de la santé et de misère. Les femmes sont confrontées à la discrimination et à un traitement injuste en ce qui concerne l'accès au logement, à l'éducation et autres services de base. Elles rencontrent des restrictions quant à l'accès et au contrôle des ressources productives et sont largement exclues des processus de décision qui y sont relatifs. Le secteur informel est leur principal employeur. Dans le processus de mise en œuvre des stratégies des Plates-formes d'action, les pays ont identifié des problèmes majeurs ainsi que les secteurs dans lesquels il faut intégrer l'approche selon le genre en ce qui concerne l'élaboration des politiques, des programmes et des projets.

OBJECTIFS: 1. Satisfaire les besoins des femmes relatifs à la pauvreté. 2. Assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et l'accès des femmes à ces ressources. 3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit. 4. Combattre la féminisation de la pauvreté à travers des études basées sur les faits.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Les pays ont formulé de nouvelles politiques fondées sur l'égalité des sexes, révisé les lois et réorganisé les structures administratives en vue de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des Plates-formes d'action. S'agissant des réformes juridiques, les pays ont adopté de nouvelles lois et révisé les constitutions et codes pénal et civil en vue d'assurer l'égalité des droits des femmes et l'accès de ces dernières aux ressources économiques. Les pays tels que l'Erythrée ont

promulgué de nouvelles lois et politiques pour faciliter aux femmes l'accès à la propriété foncière et à un salaire égal pour un travail égal. Dans les pays où ces lois existent mais ne sont pas adéquatement appliquées, des campagnes de sensibilisation sont organisées en vue de promouvoir les femmes dans les domaines économiques. Les nouvelles lois et constitutions sont à présent plus fondées sur l'égalité des sexes (Nigeria, Erythrée, Ouganda, Guinée Bissau et Sénégal entre autre). L'Ethiopie a mis en vigueur la Proclamation de 1995 sur l'administration foncière rurale en vue d'assurer un accès plus équitable à la terre pour les entreprises économiques et plus tard la Proclamation de 1996 a mis en place un système d'autorisation et de supervision des petites institutions de micro-financement dans les zones rurales et urbaines. Avec l'appui des femmes, certains gouvernements ont révisé, modifié et/ou formulé les politiques macro-économiques et sociales. L'Ethiopie a formulé en 1993 la Politique nationale sur les femmes avec des dispositions pour garantir l'égalité des droits dans les activités économiques. Le Kenya envisage de présenter au Cabinet pour approbation la Politique nationale sur le genre et le développement. En Erythrée, des politiques ont été formulé afin d'abandonner l'investissement agricole au profit de la production privée dans les entreprises commerciales et non commerciales, assurant ainsi aux femmes des opportunités égales de participer à tous les secteurs de l'économie.

A la lumière de l'évaluation récente des risques économiques engendrés par les Programmes d'ajustement structurels (PAS) qui affectent directement les femmes, des pays ont réagi de manière décisive en élaborant des plans et programmes de lutte contre la pauvreté. Le Kenya a élaboré récemment un Plan national de lutte contre la pauvreté (1999-2015). Le Burkina Faso, Djibouti, la Zambie, la Tanzanie, le Liberia, le Burundi ainsi que d'autres ont ajouté la Dimension Sociale à leur Programme de Développement en vue de réduire les effets néfastes du PAS sur les groupes vulnérables tels que les femmes pauvres. Le Kenya s'est fixé comme objectif de réduire la pauvreté de 30% ou plus d'ici à l'an 2010. L'Ouganda a réussi à travers le Plan de modernisation du secteur agricole: 1995 - 2003, à accroître l'accès aux marchés aux prix au départ de la ferme. Le 11^{ème} Plan d'orientation au développement économique et social 1996-2001 du Sénégal combat la pauvreté afin de rendre les femmes autonomes sur le plan économique et d'alléger leurs charges domestiques. Ayant pour cibles les femmes rurales et les femmes chefs de familles, ces plans sont focalisés sur l'utilisation de la terre et la croissance économique comme principaux moyens d'éradication de la pauvreté. L'Erythrée a levé les contrôles de prix, simplifié les procédures d'obtention de licence et a introduit des systèmes de taxe pour encourager le commerce et l'investissement. La Libye a fourni des allocations et des produits subventionnés aux pauvres.

Des institutions ont été créées en vue non seulement de concentrer l'effort sur l'allègement de la pauvreté à travers l'intégration de l'approche genre dans les politiques, les plans, les programmes et les projets mais aussi de coordonner et de suivre la progression de l'égalité entre les sexes. Les Services chargés des questions sexospécifiques au Kenya encouragent l'intégration du genre dans la formulation de politique et la collecte de données désagrégées afin de décrire la situation économique des femmes. Au Swaziland, l'Equipe de travail sur le genre, qui a été mise en place sous les auspices du Programme sur la réforme économique et sociale a identifié les domaines prioritaires nationaux et a établi les programmes de mise en œuvre. Les pays ont créé des commissions, comités, unités et nommé des points focaux aux seins des ministères et des départements sectoriels dans le but de coordonner la collaboration entre les parties prenantes et de promouvoir l'intégration du genre dans toutes les activités. Dans l'esprit de coopération et de collaboration, les gouvernements ont souvent appuyé la création d'ONG, d'associations, de coopératives et d'institutions financières.

En visant la promotion économique des femmes, les pays ont reconnu la nécessité d'élaborer des programmes d'études en vue de déterminer les dimensions de la pauvreté

chez les femmes et faciliter la formulation et la planification de politique tenant compte du genre. Le Burkina Faso, le Sénégal, le Maroc, le Cameroun, la République Centrafricaine, l'Erythrée, le Swaziland, l'Ethiopie, les Seychelles etc. ont créé des bases de données par sexe sur la pauvreté et développé également des méthodes d'éradication de la pauvreté féminine. Le Projet d'évaluation participative de l'Ouganda et autres projets connexes abordent les problèmes socio-économiques des femmes marginalisées. Des pays ont soutenu la diffusion de l'information et l'orientation dans la commercialisation sont largement soutenues par les pays. Les centres commerciaux des femmes au Burundi et au Sénégal et les points focaux du genre dans les pays tels que le Kenya, le Burkina Faso et le Tchad jouent un rôle vital dans la gestion de l'information. Des ateliers de formation en matière de gestion de commerce et d'alphabétisation fonctionnelles sont organisés au Rwanda, au Burkina Faso, au Tchad, au Burundi, en Gambie entre autres.

Les pays ont également encouragé les femmes à s'engager dans des activités génératrices de revenus individuellement ou en groupes. L'un des besoins cruciaux des femmes et qui est inlassablement évoqué dans les Rapports nationaux est celui d'accéder à l'épargne et au crédit. En développant les capacités des femmes en matière d'entreprise, les pays ont procédé à la réévaluation des institutions financières existantes et de leurs mécanismes. Ils ont finalement décidé de créer des fonds de crédit. (Rwanda, Burundi, Burkina Faso, Guinée Bissau, Madagascar, Cape Vert, Liberia, Tchad, Congo). Ainsi, la plupart des pays disposent actuellement de fonds rotatifs et de systèmes de crédit. Ils fournissent aux femmes individuellement ou en groupe, parfois sans exiger de garantis, des prêts et des apports pertinents, pour le financement des activités génératrices de revenus. (Fonds d'entreprise publique du Swaziland, 44-million Fund, Fonds de développement communautaire de l'Erythrée et le Système d'épargne et de crédit de la Zone de Debub, Ouganda, Burundi). Les sociétés d'épargne et de crédit encouragent également les femmes à participer aux crédits et à l'épargne. De même, les programmes de micro crédit les encouragent à accéder au crédit. En Algérie, le programme de micro - crédit a ciblé les femmes qui ne peuvent travailler hors du foyers. Le programme encourage des activités à domicile qui répondent aux responsabilités familiales et économiques. L'Institut de micro financement en Ouganda fournit aux femmes une formation en matière de gestion de commerce et leur facilite l'accès aux subventions. En Ouganda, le fonds rotatif et les programmes de crédit encouragent les groupes de femmes à mettre en commun des fonds sur lesquels elles s'accordent des prêts informels. Des fonds similaires sont créés entre autres au Swaziland, au Nigeria, au Kenya, à Madagascar, en Namibie, au Burkina Faso, au Burundi et en Ouganda. Les femmes sont également encouragées à constituer des coopératives et autres groupes au Rwanda, en Ouganda, au Burundi, au Congo, en Guinée Bissau et au Sénégal.

En tant que gestionnaires classiques de la production alimentaire, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les femmes sont encouragées à accroître la production agricole, à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et à accroître les revenus des ménages.

Certains programmes sont à base communautaire, notamment en Gambie ; ils sont destinés à atteindre les femmes à la base en vue d'améliorer la prise de conscience, de promouvoir la participation et de responsabiliser les communautés dans la lutte contre la pauvreté. Pour renforcer la production économique afin d'obtenir de meilleurs revenus, les femmes en Ouganda sont assistées par l'utilisation de technologies destinées à alléger le travail ménager. Dans d'autres pays l'accent est mis sur des programmes relatifs à l'agriculture et à l'environnement (Namibie, Burundi, Gambie, Congo et Sénégal).

RESSOURCES: L'Algérie a affecté 14 millions de dinars en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté abordant les problèmes sociaux et les conséquences du chômage. Le Nigeria a fait des dons d'un montant d'environ 32 millions de naira et a affecté 23

millions de naira en faveur spécifiquement des projets de génération de revenus. Le Botswana a encouragé les petits crédits en faveur des activités génératrices de revenus tandis que le Kenya a réussi à introduire une ligne de crédit dans le budget destiné à la lutte contre la pauvreté. Des fonds spéciaux ont été créés en vue de faire démarrer les économies nationales ou de parrainer directement les programmes des femmes. Les communautés sont également encouragées à mobiliser leurs propres fonds. 50 millions de FCFA ont été affectés par le Tchad à titre de contribution dans ce domaine.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: 1. L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières demeure toujours un grand obstacle. 2. L'emploi de temps très chargé des femmes les empêche de participer adéquatement aux cours de formation et de se concentrer suffisamment sur les activités pouvant améliorer leur situation économique. 3. Les fardeaux de la dette nationale. 4. Le traumatisme de la guerre. 5. L'absence de coopération entre les membres des groupes. 6. l'incapacité de rembourser le crédit lorsque les projets générateurs de revenus échouent. 7. L'absence de marchés. 8. L'insécurité dans la manipulation d'argent. 9. L'ignorance des règlements régissant le commerce trans-frontalier.

RECOMMANDATIONS: 1. Décentralisation du système administratif pour renforcer les programmes et diffusion rigoureuse de l'information. 2. Une formation spéciale en faveur des invalides. 3. Un plus grand accès aux terres irriguées. 4. Des opportunités d'emploi plus accrues en faveur des femmes. 5. Réinstallation des personnes déplacées. 8. Multiplication des centres commerciaux . 9. Pleine participation des femmes à l'éradication et à la prévention de la corruption dans le cadre de la stratégie d'éradication de la pauvreté.

QUESTIONS EMERGENTES: 1. Les pays africains doivent développer des services d'appui tels que la sécurité sociale et le bien être social en vue d'assurer des conditions de vie minimales. La sécurité physique, la sécurité alimentaire et le logement doivent être assurés en tant que droits fondamentaux de l'homme. Les normes minimales d'une vie civilisée doivent prendre en compte non pas uniquement le coût de la vie mais aussi les droits fondamentaux de l'homme universellement reconnus. La tendance à élaborer une fois pour toutes ces normes doit être découragée compte tenu du fait que le monde devient un village communautaire et qu' au seuil du nouveau millénaire la femme africaine fait partie de ce village communautaire. Des systèmes de sécurité et de bien être social doivent être développés en faveur des femmes très pauvres, des personnes âgées et des invalides. 2. La pandémie du VIH/SIDA continue de faire des ravages à des taux très élevés dans la région. En effet le SIDA n'est plus une maladie affectant seulement certaines catégories de population mais plutôt un fléau qui menace les économies nationales, les populations et la survie des nations entières. Des taux élevés d'infection sont enregistrés chez les femmes qui sont les garantes de la survie des communautés et des races, mais l'autonomisation des femmes pourrait favoriser la réduction des infections étant donné qu'elles n'auront plus à compromettre leur santé par manque d'accès aux soins de santé viables. 3. La dimension de l'écart économique doit être étroitement reliée au phénomène de la corruption. Ceux qui sont affectés par la pauvreté peuvent avoir tendance à promouvoir la corruption comme moyens de résoudre les problèmes engendrés par leur état de misère. 4. Compte tenu du fait que la région est vigoureusement engagée dans l'éradication des pratiques et croyances culturelles néfastes, il est également important d'examiner et de chercher à comprendre les bases et pratiques culturelles réellement positives pour la promotion des femmes. Ceci pourrait jouer un rôle important dans la réduction de la réticence au changement. 5. Pour la survie et le progrès des individus et des communautés, les pays doivent fortement promouvoir l'auto - détermination, l'auto-

assistance, la dignité personnelle et la maîtrise de soi. 6. Les femmes pourraient souhaiter accéder individuellement aux ressources et les contrôler au niveau local. Par conséquent, les ressources aux niveaux national, sous régional et régional doivent être minutieusement évaluées et suivies tout en assurant aux femmes l'accès et le contrôle .

2. EDUCATION ET FORMATION DES FEMMES ET DES FILLES

INTRODUCTION: 39 pays sur les 43 ont choisi l'éducation et la formation comme domaine prioritaire.

En présentant leurs préoccupations actuelles, la plupart des pays se sont empressés de souligner que leurs constitutions nationales ont déjà proclamé le droit à l'éducation pour tous les citoyens. Néanmoins, des taux élevés d'analphabétisme, notamment chez les femmes, continuent d'être enregistrés dans la majorité de ces pays. Au Burkina Faso, 82% de la population totale est analphabète tandis que le taux d'analphabétisme est de 91,7% chez les femmes. Le taux d'analphabétisme est de 33% en Algérie et 29% en Ouganda. Des programmes d'alphabétisation d'adulte tentent tant bien que mal de redresser cette situation, mais ils sont le plus souvent insuffisants et mal repartis.

Les disparités qui existent à tous les niveaux de scolarisation globale ont constitué une source de grande préoccupation à de la Conférence de Beijing en 1995, et cette préoccupation continue à ce jour. Les disparités entre la scolarisation des filles et des garçons est plus particulièrement préoccupante. En Ethiopie, le taux de scolarisation des filles au niveau primaire est de 18%. Il n'est que de 8% chez les populations nomades. Ce taux est de 17,6% en Angola, 49,3% au Kenya et 63,63% au Togo, à la différence de 79,76% pour les garçons. En ce qui concerne le Mozambique, le taux de scolarisation des filles au niveau primaire est de 44% de nombre total des scolarisés et 28% et 25% aux niveaux secondaire et tertiaire respectivement (Chiffres de 1995). En Tunisie le taux de scolarisation au niveau primaire a atteint 99% tant pour les garçons que pour les filles. Mais les écarts sont plus importants à des niveaux plus élevés d'éducation. D'autre part, la performance des filles à l'école est également une source de préoccupation. En effet, les filles sont à peine visibles dans les domaines de sciences et de technologie.

Le taux d'abandon scolaire constitue également une autre source de préoccupation. Ceci reflète le plus souvent les capacités économiques des parents qui accordent la préférence à l'éducation des garçons qu'à celle des filles. Le taux d'abandon est aussi affecté par des contraintes socioculturelles telles que le mariage précoce et la grossesse précoce. Ainsi, une révision des programmes scolaires est nécessaire en vue non seulement de les rendre plus adaptés à la vie et à l'environnement scolaires mais aussi de donner une image plus positive des femmes et des filles.

D'autres problèmes à souligner sont notamment l'insuffisance des écoles et des enseignants et l'inadéquation des infrastructures scolaires y compris des dispositifs fondamentaux tels que les sanitaires pour les filles et les garçons. Les longues distances parcourues par les enfants pour se rendre à l'école ainsi que les coûts d'éducation devenus élevés pour de nombreux parents avec l'introduction du système de partage de coûts dans les pays subissant des programmes d'ajustement structurel sont été également évoqués comme contraintes majeures.

OBJECTIFS: 1. Assurer un accès égal à l'éducation pour les garçons et les filles et promouvoir des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires. 2. Promouvoir la performance et la réussite scolaire des filles. 3. Eliminer l'analphabétisme féminin. 4. Eliminer la discrimination dans les programmes scolaires et les processus

d'éducation notamment les manuels scolaires et autres matériels d'apprentissage. 5. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente. 6. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application. 7. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanente à l'intention des filles et des femmes en vue d'élargir leur horizon.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Bien que la plupart des pays ont souligné que leurs constitutions nationales garantissent un accès égal à l'éducation quelle que soit la race, la religion, l'ethnie etc., ils ont reconnu la nécessité de prendre des mesures supplémentaires en vue d'assurer l'élimination des disparités susmentionnées entre les sexes. L'accès universel à l'enseignement primaire a été déclaré en Ouganda, aux Seychelles, au Ghana, en Algérie, au Congo, au Burundi, en Tunisie etc. Dans certains de ces pays, l'accès universel est obligatoire parce que l'Etat prend en charge les frais de l'éducation. Dans d'autres, le gouvernement assiste les familles qui se trouvent dans l'incapacité d'envoyer leurs enfants à l'école.

Des commissions nationales interdépartementales ou homogènes spéciales ont été créées dans certains pays en vue de suivre la performance des filles et d'assurer l'égalité entre les sexes. Ceci inclut l'accès à l'éducation et autres services connexes tels que la distribution de matériels scolaires gratuits et des prix de mérite. D'autres pays disposent de commissions nationales sur l'éducation de base destinées à coordonner et à promouvoir les activités d'éducation.

Un nombre de programmes ont été également établis en vue d'améliorer les conditions l'éducation et de formation pour les filles. Certains pays ont construit davantage d'écoles afin de pouvoir prendre en charge un plus grand nombre d'élèves (Sénégal, Burkina Faso etc.). D'autres ont introduit le système de vacation où les élèves prennent les cours par groupes et par rotation. Dans l'effort d'assurer que les filles jouissent pleinement de leur droit à l'éducation, un nombre de pays ont mis au point des programmes spéciaux visant à accroître le taux de scolarisation des filles. L'Ethiopie envisage d'accroître le taux de scolarisation des filles de 30% à 50% tandis que le Mali s'est fixé pour objectif de l'accroître de 20%. Le Sénégal, le Tchad, le Burundi, le Congo, le Liberia, la Guinée Bissau, l'Algérie entre autres disposent également de programmes similaires.

La distance et l'isolement physique ont également contribué au faible taux de scolarisation en général et chez les filles en particulier. Certains pays ont abordé ce problème à travers la création des écoles communautaires mobiles, plus particulièrement dans les zones occupées par des nomades. La création des cantines scolaires ou de programmes de nourriture a permis de régler le problème de déplacement pour les repas. Cela permet également de garantir aux enfants au moins un repas équilibré par jour. A l'instar d'autres pays, l'Algérie a fournis des autobus pour le transports des enfants vivant loin des écoles. Il y a également des internats et des foyers pour les jeunes filles, ce qui fournit un cadre leur permettant de mieux se concentrer sur leurs études. Une autre stratégie non moins importante favorisant l'accroissement de l'accès à l'éducation est l'utilisation de la méthode d'enseignement à distance qui permet aux gens de poursuivre leurs études à domicile sans avoir à interrompre la vie familiale ou d'autres engagements. C'est une option particulièrement importante pour les mères ayant de très jeunes enfants tant qu'elles peuvent épargner du temps pour se consacrer à leurs études à la maison.

Une autre stratégie qui a été exploitée pour encourager l'éducation des filles est celle de fournir des bourses d'études aux filles intellectuellement brillantes mais économiquement désavantagées. Ces bourses sont accordées soit par le gouvernement et/ou des par des ONG. Dans des pays tels que le Nigeria, des bourses spéciales sont accordées aux filles afin d'étudier les sciences et la technologie. D'autres pays comme l'Algérie et Madagascar,

fournissent gratuitement des manuels et autres matériels scolaires aux enfants économiquement désavantagés. Les mères adolescentes sont réadmissées à l'école dans un nombre de pays tels que le Kenya. D'autres comme le Botswana ont des programmes permettant aux filles en état de grossesse de suivre les cours tant qu'elles le peuvent.

La langue d'enseignement constitue parfois un obstacle à la scolarisation à la fois des filles et des garçons. Dans certains pays comme l'Erythrée, la langue maternelle est utilisée comme langue d'enseignement dans les zones rurales pendant les cinq premières années de scolarisation.

Pour éviter la discrimination dans les manuels et autres matériels scolaires, des programmes de sensibilisation ont été mis au point à l'intention des décideurs, des enseignants et des femmes elles-mêmes dans plusieurs pays. Dans le même esprit, des ateliers de formation ont été organisés dans un nombre de pays en faveur des élaborateurs de programmes scolaires, des enseignants, des directeurs d'écoles et de formateurs d'enseignants. Des manuels spécifiques destinés à orienter les enseignants et autres formateurs dans un enseignement tenant compte des disparités entre les sexes ont été également élaborés. D'autres pays ont révisé tous les programmes scolaires afin de les rendre plus adaptés au genre. L'implication à la fois des hommes et des femmes au fonctionnement des écoles et à l'élaboration de programmes scolaires a été encouragée pour rendre l'éducation plus pertinente pour les écoliers. L'accroissement de l'effectif de femmes enseignantes a été également envisagé dans l'esprit que les femmes pourraient jouer un rôle modèle important pour les filles à l'école.

La stratégie la plus populaire pour l'éradication de l'analphabétisme chez les femmes est celle de l'alphabétisation des adultes. De nombreux pays ont créé des centres d'éducation d'adulte qui enseignent la lecture, l'écriture et le calcul élémentaire ainsi que d'autres capacités fonctionnelles afin de préparer les femmes pour d'autres activités telles que la génération de revenus. L'analphabétisme est l'un des problèmes majeurs des femmes en Angola, au Burundi, au Burkina Faso, en Namibie, au Tchad, en Guinée Bissau, à Madagascar, au Sénégal etc. L'insécurité liée à la guerre a entraîné l'interruption de ces activités plus particulièrement dans les zones rurales (exemple de l'Angola). Au Kenya, le taux d'inscription dans les programmes d'alphabétisation d'adulte a atteint 13,3% du total et 16,8% pour les femmes. Rien qu'au Niger, 746 centres d'alphabétisation ont été ouverts pour cet objectif. Dans certains pays, des ordinateurs sont utilisés pour l'alphabétisation et autres informations relatives aux questions de santé et de population. Dans l'ensemble, les ONG sont largement impliquées dans l'alphabétisation pratique des femmes.

La formation et l'enseignement permanent ont pris plusieurs formes dans de nombreux pays. Dans certains pays, l'accent a été mis sur la formation des enseignants d'alphabétisation. Au Niger, 640 enseignants ont été formés. Au Togo, 300 inspecteurs et conseillers d'éducation ont été formés pendant la période d'élaboration du rapport. Les cours dispensés portent notamment sur les capacités de leadership, l'orientation professionnelle et les compétences en comptabilité. Des centres de formation technique dans des domaines tels que l'électronique, la technologie audiovisuelle, les arts graphiques, l'entretien d'ordinateurs etc. sont également créés dans un nombre de pays. Des centres d'excellence pour les filles sont créés en République Centrafricaine. Des centres communautaires adaptés au genre où les femmes et les hommes peuvent se rencontrer pour les différents types de formation et de diffusion d'information ont été également mis en place.

D'autres types de formation sont également fournis par les différents pays par les leaders (Liberia, Guinée Bissau, Madagascar etc.) notamment dans les domaines de gestion pour les leaders des groupes de femme, de la population et vie familiale, de l'agriculture, de la santé et environnement, de l'information-éducation-communication (IEC) sur les questions de genre et de l'accès des femmes à l'éducation etc..

RESSOURCES AFFECTEES: Le gouvernement est le principal responsable de financement de l'éducation. Les fonds sont généralement mobilisés à travers le fisc et la mobilisation interne et externe. Des fonds spéciaux sont souvent créés en faveur des bourses d'études comme déjà susmentionnés. L'Algérie dépense jusqu'à 25% de son budget national sur l'éducation et la Namibie jusqu'à 28%. Le Tchad a affecté 3 milliard de FCFA en faveur de l'éducation et de la formation au moment de l'élaboration du rapport de pays.

Malgré tout cela, les budgets sont presque toujours insuffisants pour les besoins évalués des programmes et projets d'éducation. A cela s'ajoute la faiblesse des économies à l'échelle du continent qui a entraîné l'adoption des Programmes d'ajustement structurel (PAS) accompagnés par les politiques de partage de coûts qui ont réduit les dépenses de l'éducation et d'autres services sociaux. La stratégie qui a été adoptée en conséquence par de nombreux pays est d'accorder plus d'attention à l'éducation primaire et secondaire au détriment de l'enseignement supérieur. L'accès à l'université a été limitée à un moment où les qualifications spécialisées sont nettement en demande pour pouvoir faire face à la nouvelle mondialisation.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: L'inadéquation du budget affecté à l'éducation constitue le principal obstacle à la mise en œuvre des Plates-formes d'action. Ceci non seulement affecte la qualité de l'infrastructure mais aussi la qualité de l'éducation étant donné l'insuffisance du corps enseignant qui engendre le plus souvent la surcharge des classes. La portée des programmes scolaires est également limitée ainsi que l'équipement et les facilités d'enseignement. La question de partage de coûts institué a constitué un obstacle à l'accès égal à l'éducation pour les populations économiquement désavantagés. La mauvaise gestion des ressources allouées constitue aussi un problème.

Les attitudes, les pratiques et les croyances dans certaines cultures continuent de constituer un obstacle à la scolarisation des filles et à la poursuite de leurs études. Les obstacles les plus couramment cités sont les mariages précoces et les mutilations génitales féminines. Les guerres et les conflits accompagnés par la destruction physique des infrastructures ainsi que l'insécurité générale plus particulièrement dans les zones rurales constituent également des obstacles importants. Les dépenses militaires énormes ont aussi épuisé les ressources qui auraient pu être investies dans l'éducation.

L'insuffisance de personnel qualifié dans les domaines sexospécifique est également un obstacle au changement d'attitude à l'école, et pourrait inciter une plus grande performance chez les filles et de ce fait réduire le nombre d'abandon. La répartition inéquitable des écoles plus particulièrement dans les zones rurales où les filles doivent parcourir de longues distances pour se rendre à leurs cours, se présentent également comme une contrainte majeure. De même, l'utilisation d'une langue d'enseignement qui n'est pas adéquatement comprise de la majorité des populations a beaucoup freiné les inscriptions ou la poursuite des études.

Un enseignement supérieur et une formation professionnelle spécialisée pourraient permettre d'avoir une réserve appropriée dans laquelle seront sélectionnées les femmes devant servir aux postes de prise de décisions. Malheureusement, les contraintes économiques ont entraîné l'adoption des PAS et des politiques de partage de coûts qui ont limité l'accès à l'enseignement supérieur. Ces politiques ont tendance à défavoriser les femmes qui, déjà n'avaient pas un accès équitable à l'éducation. Ainsi, des mécanismes de suivi doivent être établis dans chaque pays en vue de suivre l'impact des politiques et pratiques éducationnelles sur les femmes et les filles.

RECOMMANDATIONS: 1. Accroître la capacité des écoles; 2. Accorder une attention spéciale aux enfants en situation de difficulté (orphelins, victimes de guerre, nécessiteux, handicapés etc.); 3. Mettre l'accent sur l'éradication de l'analphabétisme chez les femmes; trouver des stratégies pour une diffusion plus efficace de l'information et une implication plus positive des media; 4. Former les parents en vue de renforcer leurs capacités à éduquer et à orienter plus efficacement leurs enfants.

QUESTIONS EMERGENTES: Les dépenses militaires excessives épuisent naturellement les ressources financières nationales. Les femmes, en tant que membres de la société civile, ont besoin d'être sensibilisés pour une participation plus effective dans la recherche des mécanismes de règlement pacifique de conflit. Ce qui peut libérer la plupart des fonds nationaux nécessaires pour le développement du secteur d'éducation et plus particulièrement pour combler l'écart entre les femmes et les hommes dans ce domaine.

3. LES FEMMES ET LA SANTE

INTRODUCTION: Conformément aux principes de 1994 adoptés par la CIPD, toute personne a le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale, et pour cela, des mesures appropriées doivent être prises en vue d'assurer l'accès universel aux services de soins de santé. 39 pays sur les 43 ont considéré les femmes et la santé comme domaine prioritaire.

Le bien-être effectif, social et physique des femmes est déterminé aussi bien par le contexte social, politique et économique que biologique. Les femmes ont elles-mêmes souligné dans plusieurs instances que l'égalité, le développement et la paix sont des conditions nécessaires pour qu'elles puissent jouir d'une santé optimale tout au long de leur existence. Force est de constater que la santé et le bien-être sont inaccessibles à la plupart des femmes. Leur santé souffre aussi du sexisme dans les politiques, les programmes et les pratiques. La réduction des budgets, l'ajustement structurel, la privatisation des systèmes de soins de santé, en l'absence d'une couverture universelle, d'un coût abordable ont contribué à la détérioration de la santé des femmes et des filles. La pauvreté, la dépendance économique, la violence, toutes les formes de discrimination ainsi que l'absence d'opportunités pour influencer les décisions ont également eu des effets négatifs sur la santé des femmes. Les infrastructures des pays, ravagés par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, la guerre et les conflits, sont détruites et les populations plus particulièrement les femmes souffrent des maladies préventives et des problèmes psychosociaux. Les taux de mortalité maternelle et infantile, de malnutrition et des infections de MST/VIH/SIDA sont très élevés. Les services de santé sont très faiblement financés. Face à cela, de nouvelles constitutions, lois, politiques, plans, programmes et des projets ont été élaborés par la plupart des pays.

OBJECTIFS: D'une manière générale les objectifs sont les suivants: 1. Accroître l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité. 2. Renforcer les programmes de prévention propre à améliorer la santé des femmes. 3. Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/Sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation. 4. Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes. 5. Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Pour *accroître l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, adaptés, abordables et de bonne qualité*, les pays ont formulé de nouvelles *politiques, plans, mécanismes institutionnels, programmes et projets*. Tandis que les constitutions garantissent les droits à la santé à tous les citoyens, des lois spécifiques ont été adoptées dans des pays comme l'Algérie en vue d'accorder la priorité à la protection et à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. Les *mécanismes nationaux des femmes*, s'occupent des questions de politique et des plans d'action nationaux et sont également responsables du suivi de leur mise en œuvre. Ils sont aussi chargés d'orienter la formulation de politique et de définir les stratégies, œuvrant en collaboration avec d'autres acteurs principaux notamment les associations professionnelles, les ONG, les groupes de femmes et les organisations internationales. Dans les pays où une approche multi-sectorielle a été adoptée, d'autres secteurs sont également impliqués dans les questions relatives à la santé.

A travers des *plans d'action nationaux* et des programmes de santé adaptés au genre et guidés par les politiques et stratégies de soins de santé primaires pour la réalisation de l'objectif de santé pour tous d'ici à l'an 2000, les pays se sont engagés à réduire les taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle et infantile en fournissant des services de santé, de nutrition, d'eau et d'hygiène abordables. Les pourvoyeurs de soins et les décideurs en matière de santé ont été sensibilisés et formés sur les questions de genre. Les *politiques nationales existantes* en matière de santé ont été révisées et rendues plus sensibles à la sexospécificité (exemple: Algérie, Côte d'Ivoire, Botswana, Congo, Tchad, Togo, Nigeria, Zambie, Namibie, Erythrée). Les politiques nationales en matière de santé ont plus particulièrement mis l'accent sur les médicaments essentiels, les mutilations génitales féminines (MGF), la santé reproductive, les MST/VIH/SIDA et la santé des personnes âgées et des invalides. Le Ghana, la Namibie et le Burkina Faso entre autres, ont accordé la priorité aux *personnes âgées* et à cet égard, des politiques pertinentes sont formulées ou sont sur le point d'être formulées.

La Politique de l'Éthiopie sur les femmes en 1993 a milité pour l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes à travers la société éthiopienne contre les pratiques traditionnelles néfastes. Les mutilations génitales féminines sont proscrites à Djibouti, au Kenya et au Ghana.

Pour favoriser un accès plus équitable aux soins de santé moins coûteux et de qualité, la politique de réforme en matière de santé de la Zambie a envisagé une décentralisation de la planification, de la budgétisation et de la prise de décisions à travers des comités de santé et des comités de gestion d'hôpitaux et de district.

Des politiques en matière de population ont été également formulées et/ou révisées au Bénin, en Guinée et au Kenya.

Au Nigeria, le Programme d'appui à la famille (FSP) qui travaille étroitement avec le secteur privé et les organisations internationales, a lancé en 1996 le Programme national sur l'immunisation. Le Petroleum Trust Fund encourage l'approvisionnement et la distribution effectives des médicaments.

Certains *programmes* sont basés sur les *médicaments essentiels* (par exemple au Bénin et en Côte d'Ivoire) ou sur l'accroissement de la couverture contraceptive de 8% à 15-20% d'ici à l'an 2002 (par exemple Le Programme éthiopien de 1998 sur le développement du secteur de la santé).

Les *soins de santé communautaire* impliquent aussi bien les communautés que les individus. Dans le cadre de la politique visant à passer de services de santé curatifs aux services de santé préventifs, la communication et la mobilisation communautaire en santé ont favorisé non seulement l'amélioration des connaissances dans la prévention des maladies et le changement d'attitude à l'égard de celles-ci, mais ont aussi favorisé la prise en charge de

leur propre état santé tant sur le plan individuel que communautaire. Cette approche a été encouragée en Ouganda, au Burkina Faso, au Burundi, au Ghana, en Guinée, au Namibie et en Erythrée à travers les comités de santé communautaires, les guérisseurs traditionnels et les agents de santé communautaire.

Au Burundi, le taux de consultations prénatales est passé de 64,2% en 1996 à 66,2% en 1998. *Les initiatives favorables aux bébés* adoptées par les hôpitaux et les centres de santé (comme au Nigeria) créent une atmosphère favorable tant pour les malades que pour les enfants et mères bien portants. De même, *l'Initiative de maternité sans dangers* adoptée dans des pays tels que le Kenya, l'Ouganda, le Botswana, la Zambie, le Ghana, le Liberia, la Guinée Bissau, le Madagascar, le Swaziland et le Burundi, non seulement fournit des services en faveur des femmes pendant les périodes de grossesse, et d'accouchement et après l'accouchement, mais aussi forme des agents de santé dans le domaine des soins obstétriques d'urgence afin de réduire les maladies et décès liés à la grossesse. *Des services d'urgence* sont fournis en Algérie, au Burkina Faso et au Bénin aux victimes des accidents et pour les accouchements. Aux Seychelles, les services de soins de santé sont *gratuits*. Des services médicaux gratuits sont également assurés en Algérie, en Libye et au Burkina Faso. Au Ghana, les personnes âgées bénéficient de services médicaux gratuits depuis 1998. Les systèmes *d'assurance santé* en Guinée et au Rwanda et le *système de sécurité sociale* (SSS) en Algérie couvrent les maladies, la maternité, l'invalidité et la mort. Le système de sécurité sociale prévoit également des allocations familiales, l'assurance santé et la sécurité sur les lieux du travail et des indemnités de retraite précoce et de chômage à tous les algériens. Les services de maternité englobent des services médicaux gratuits et l'hospitalisation pour les femmes travailleuses et les épouses dont les maris travaillent. *Les congés de maternité payés* sont assurés dans des pays tels que l'Algérie, les Seychelles et le Kenya. Les programmes *de santé d'adolescents* en Sierra Leone, au Bénin, en Tunisie, au Congo, au Burkina Faso et au Ghana sont axés sur les MST et le VIH/SIDA, et les services et besoins des adolescents en matière de santé sont intégrés dans les centres de soins de santé disponibles. Le Programme de l'Ouganda pour l'amélioration de la vie reproductive des adolescents (PEARL) mène dans huit (8) districts des campagnes de sensibilisation sur les valeurs, et les conséquences des cultures et traditions affectant la santé des adolescents. Les parents et les communautés sont également sensibilisés. *L'avortement* a été déclaré illégal dans plusieurs pays. Madagascar, est plus particulièrement préoccupé par les problèmes d'infécondité et a formulé dans ce cadre des projets pertinents. Des services consultatifs sont fournis aux victimes de *violence* dans des pays tels que le Burundi, le Rwanda et la Sierra Leone. Des dispositions sont également prises pour le rapatriement des personnes déplacées. Pour la gestion de ces programmes spéciaux, des formateurs ont été formés.

Au Nigeria, au Kenya, au Burundi, au Liberia et au Togo, entre autres, des mesures positives sur la *nutrition* soutiennent le régime nutritionnel des femmes et des enfants en insistant sur la disponibilité des aliments et des suppléments nutritionnels essentiels tels que l'iode et la vitamine A.

Au Burundi et au Nigeria, des enquêtes sur la nutrition sont menées afin de rassembler des données et de pouvoir contrôler la croissance, les pertes de poids, le retard de croissance et le poids à la naissance et afin de déterminer la nature et l'ampleur de la malnutrition.

Au Kenya et en Guinée, les départements de l'Etat et les ONG encouragent l'iodation universelle du sel, l'utilisation des suppléments de fer pour les femmes enceintes et la commercialisation des substituts au lait maternel en vue d'améliorer l'état nutritionnel des mères et des enfants, et réduire l'incidence de la malnutrition, de l'anémie et de la déficience d'iode. L'évaluation de l'état nutritionnel dans les camps des victimes de catastrophes au Burundi et dans d'autres régions a indiqué que dans certaines provinces, la malnutrition était passée de 6% à 20% en 1993 mais qu'elle est retombée à 11% en 1999. Les Centres de

nutrition thérapeutiques au Burundi s'occupent des cas très sévères de malnutrition. Les programmes d'éducation sur la nutrition fournissent des conseils sur l'alimentation équilibrée, la préparation de l'alimentation de sevrage et l'allaitement.

Pour augmenter le nombres des infrastructures sanitaires, des nouveaux *hôpitaux, centres de soins et cliniques* ont été construits comme par exemple le Women and Children Hospital à Abuja, tandis que d'autres ont été réorganisés (en Sierra Leone, au Bénin, et en Côte d'Ivoire). De nouveaux centres médicaux et cliniques en faveur des femmes et des enfants ont été construits au Nigeria, en Sierra Leone et en Tunisie en vue de fournir des services consultatifs spécialisés. Au Burundi, les centres de soins ont augmenté de 290 en 1995 à 351 en 1998 tandis qu'en Angola, les centres de protection maternelle et infantile sont passés de 64 en 1991 à 101 en 1996. Le Tchad possède cinq nouveaux centres de soins mentaux , et des nouveaux centres spéciaux d'observation de santé ont été créés en Algérie. Il existe des *cliniques mobiles* au Nigeria et en Tunisie. La Zambie a adopté une *approche de supermarché* offrant quotidiennement toutes sortes de services de santé. Les pays ont dans l'ensemble reconnu que l'eau potable et l'hygiène de l'environnement adéquates sont des droits fondamentaux universels et des facteurs d'une bonne santé. Au Kenya, seuls 48% des ménages ont accès à l'eau potable et 46% jouissent d'une hygiène environnementale adéquate. En Ouganda, 38% seulement de la population ont accès à l'eau potable tandis que les autres sont exposés aux maladies préventives qui pourraient être déclenchées par l'insalubrité des environnements. Au Kenya, Public Health Act s'occupe de la qualité de *l'eau, du logement et de l'hygiène*, tandis que Water Act assure la disponibilité et la propreté de l'eau et Water Master Plan oriente le gouvernement, les ONG et le secteur privé sur les programmes d'eau et d'hygiène. De telles initiatives existent également en Gambie, en Namibie, au Togo et en Guinée Equatoriale. Des programmes soutenus d'éradication de la poliomyélite parrainés par l'OMS et d'autres organisations internationales sont également envisagés. Des tests gratuits et/ou subventionnés de dépistage du *cancer* sont organisés en Algérie, au Burkina Faso et en Zambie tandis que les tests concernant les MST/VIH/SIDA sont peu nombreux. La Côte d'Ivoire s'est fixée comme cible l'éradication des *vers*.

Les programmes d'IEC dans des pays comme le Congo, le Ghana, le Bénin, le Tchad, la Tunisie, le Botswana, la Zambie, l'Algérie, le Burundi, le Burkina Faso, l'Angola, la Sierra Leone, le Nigeria, l'Ouganda et le Kenya, sensibilisent les populations sur les pratiques traditionnelles néfastes et les problèmes des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) notamment le VIH/SIDA. Les initiatives d'éducation sur la santé sont essentiellement basées sur la sensibilisation des planificateurs, des pourvoyeurs et des agents de santé communautaires afin d'améliorer les relations pourvoyeur- client, et sur les questions de cancer de sein, d'allaitement, de sexualité sans danger, d'alimentation équilibrée, d'abus de drogue et d'hygiène.

Des centres de soins diffusent des informations pertinentes et utiles pour la santé. Au Ghana, la question de la santé des femmes est spécifiquement intégrée aux programmes universitaires et dans les programmes des écoles de santé. Bien qu'on est reconnu officiellement la nécessité de faire de la recherche de diffuser d'informer et d'utiliser ces données, le financement de ces activités demeure toujours inadéquat. Au Nigeria, Burkina Faso, Erythrée, Liberia, Zambie entre autres, des études de fonds, l'évaluation de besoins et des recherche sont menées sur des questions spécifiques de santé telles que les pratiques traditionnelles néfastes, la santé maternelle et infantile, les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/Sida en vue d'orienter la formulation des politiques et l'établissement d'un cadre juridique.

En adoptant des initiatives sensibles au genre qui abordent les questions de maladies sexuellement transmissibles, du VIH/Sida et de la santé sexuelle et reproductive, les pays sont surtout préoccupés par le contrôle des maladies transmissibles notamment les MST et le

VIH/Sida et cela dans le contexte des soins de santé primaires. La pandémie du VIH/Sida a affecté la vie de toutes les populations. Elle a également affecté le développement national et socio-économique devenant ainsi un véritable défi pour les gouvernements eu égard au nombre élevé des victimes et des pertes. Certains pays comme le Swaziland, le Kenya, la Zambie, le Burkina Faso et la Namibie ont formulé des politiques en vue de faire face au VIH/Sida. L'attention a été particulièrement accordé à l'éducation en matière de santé, à la promotion des préservatifs et à la surveillance épidémiologique afin de pouvoir suivre les tendances de la pandémie. Des conseils sont fournis aux patients et à leurs proches mais l'accent doit plutôt être mis sur le dépistage et le traitement. *La transfusion sans danger est encouragée.* Des programmes nationaux sur le SIDA et les MST ont été mis au point. Les conseils, les commissions et comités nationaux sur le SIDA coordonnent les activités en collaboration avec d'autres parties prenantes pour réduire la transmission des infections et leur impact socio-économique. Des soins à domicile pour les patients du VIH/Sida sont encouragés au Botswana et au Burundi entre autres. Les Points focaux sur le SIDA, les Unités d'éducation sur la santé et les ONG mènent des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour le changement d'attitude. Le Nigeria a organisé des ateliers aux niveaux national et zonal sur les MST/HIV/SIDA en vue de promouvoir « une meilleure santé pour tous d'ici à l'an 2005 ». Le Botswana a réagi face au risque et au danger de transmission du VIH/Sida de mère à enfant, en mettant au point des programmes qui découragent l'allaitement des bébés par des mères contaminées et qui encouragent le remplacement du lait maternel par des aliments de substitution.

Les initiatives sur les MST/VIH/SIDA, tenant compte des disparités entre les sexes s'intéressent également aux élèves et mettent l'accent sur la sexualité sans danger et l'utilisation des préservatifs. Dans des pays tels que la Zambie et le Burundi, les clubs des jeunes sont impliqués dans les activités de prévention du VIH/SIDA. Au Burundi, des préservatifs sont distribués gratuitement et la pratiques des cérémonies traditionnelles d'initiation sont revues afin de sensibiliser les communautés sur les dangers du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles. En Zambie, les initiateurs traditionnels travaillent en collaboration avec le personnel du Genre en vue d'élaborer des programmes de cérémonie d'initiation qui tiennent compte de l'héritage national, des normes et valeurs culturelles et traditionnelles. En Angola, le nombre enregistré des femmes et des filles infectées par le virus du SIDA est nettement plus élevé que celui des hommes et des garçons. Au Burundi, en Namibie et en Algérie, les programmes IEC pour le VIH/SIDA mettent l'accent sur la fourniture de services consultatifs. Des études ont été menées au Burkina Faso et en Ouganda en vue d'évaluer les différents aspects du VIH/SIDA notamment son ampleur parmi les jeunes et les prostitués. Des agents de santé ont été formés et recyclés pour *suivre et évaluer la situation de la santé des femmes.* Quelques pays comme l'Ouganda, le Bénin et le Kenya se sont efforcés de mettre au point de systèmes de suivi et d'évaluation avec des indicateurs, des repères et des méthodes de collecte, et d'analyse de données.

RESSOURCES: Les initiatives relatives à la santé reproductive sont financées par les gouvernements nationaux, les organisations des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF, OMS), les ONG (IPPF), la Banque mondiale et les victimes individuelles des différentes maladies qui paient les frais médicaux et partagent les coûts. L'Ouganda dépense 1% de son PIB; le Togo 11,1%; la Tunisie 6,2%; le Burkina Faso 4,95% et le Tchad 1,7 milliard de FCFA. Le Mali a excédé les dépenses prévues pour la période programme 1996/98. Au Tchad 53% des agents de santé sont des femmes. L'Angola compte 597 docteurs et 821 sages femmes, dont la majorité se trouve dans la capitale.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: Ils sont les suivants: 1. Diffusion limitée de l'information en matière de santé dans les zones rurales. 2. Pratiques et attitudes néfastes. 3. Les femmes ignorent le plus souvent les services de santé disponibles. 4. La violence à l'égard des femmes, les taux élevés d'analphabétisme et de la pauvreté réduisent la capacité des femmes à accéder aux services adéquats de santé les exposant ainsi aux MST/VIH/SIDA, au cancer, à l'ostéoporose et autres maladies liées à la malnutrition. 5. Systèmes de suivi et d'évaluation inefficaces. 6. Absence de médicaments essentiels. 7. Absence d'expertise sur le VIH/SIDA. 8. Absence de connaissance des moyens contraceptifs par les hommes. 9. Chercheurs peu disposés à partager les résultats de leurs recherches. 10. Capacités et connaissances limitées à traiter et à prendre soins des patients du VIH/SIDA, des personnes âgées et des invalides.

RECOMMANDATIONS: Les pays devraient: 1. Créer un environnement favorable pour permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits en matière de santé. 2. Etudier la situation des prostituées vis-à-vis des MST/VIH/SIDA. 3. Casser les mythes entourant le VIH/SIDA en tant que maladie infectieuse et mortelle. 4. Mettre en place des systèmes de sécurité sociale et fournir une assurance santé pour ceux qui ne peuvent accéder à des services de santé de qualité. 5. Intégrer les aspects traditionnels utiles de la santé. 6. Remettre en état les infrastructures.

QUESTIONS EMERGENTES: 1. Les pays ont, avec enthousiasme, encouragé l'allaitement maternel exclusif, mais les mères porteuses de virus peuvent transmettre la maladie à leur enfant à travers l'allaitement. De ce fait, il est important, de sensibiliser les mères sur les risques auxquels sont exposés les enfants et fournir et/ou proposer une alimentation de substitution pour le bébé afin de réduire le risque. 2. Les droits fondamentaux des populations saines y compris des fœtus sont aussi cruciaux que ceux des populations déjà atteintes du SIDA.

4. VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

INTRODUCTION: 28 pays sur les 43 ont retenu la violence à l'égard des femmes comme domaine prioritaire. En effet, la violence à l'égard des femmes est perpétrée sous plusieurs formes notamment physique, sexuelle et psychologique. Dans le cadre familial la violence se présente sous forme de coups, d'abus sexuel des petites filles et/ou des épouses, de viol conjugal, de violence liée à la dot, de mutilations génitales féminines, d'exploitation etc. Au sein de la communauté et de la société en général, le viol, le harcèlement sexuel, l'intimidation, la traite et la prostitution forcée sont également des formes courantes de violence. En Ethiopie, par exemple, le mariage par enlèvement est largement pratiqué parmi les jeunes filles de 10-16 ans. La violence familiale est un phénomène courant dans des pays tels que le Kenya, l'Erythrée, le Botswana, le Maroc etc. Batre la femme est généralement interprété comme « une correction raisonnable » et il n'est pas sujet de persécution. Les agents de sécurité ferment les yeux sur l'affaire tandis que les femmes rechignent à porter plainte. Plusieurs rapports de pays ont également souligné que la pratique des mutilations génitales féminines continue notamment le Cameroun et l'Erythrée. Pendant la guerre, les femmes souffrent de violence sous la forme d'assassinat, de viol systématique et parfois massif, d'esclavage sexuel et de grossesses non désirées. D'autres types de violence qu'elles subissent sont la stérilisation forcée, l'avortement forcé, l'utilisation forcée de contraceptifs, l'infanticide des enfants de sexe féminin et la sélection prénatale de sexe.

Dans la plupart des pays, les femmes africaines continuent de souffrir des différentes formes de violence à cause de l'inefficacité des lois nationales et des cadres juridiques.

Comme l'a si bien résumé le Maroc, il existe généralement des failles dans les dispositions juridiques contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes, plus particulièrement dans un contexte conjugal. On note également une absence de données qui permettent d'apprécier l'étendue du problème. En outre, des structures de soutien en faveur des victimes telles que des centres d'accueil et du personnel qualifié pour fournir les services nécessaires sont quasiment inexistantes. Par ailleurs, certaines lois encouragent explicitement ou implicitement la pratique de la violence à l'égard des femmes. Par exemple, il existe une loi qui autorise l'enlèvement de jeunes filles par des hommes tant qu'ils sont disposés à les épouser plus tard.

OBJECTIFS: 1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes. 2. Etudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'effectivité des mesures de prévention. 3. Eliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Un nombre de pays ont promulgué de nouvelles lois ou modifié celles qui existaient en vue d'aborder la question de la violence à l'égard des femmes. L'Erythrée a formulé des lois visant à interdire la châtement corporel intentionnel, le rapt, l'enlèvement et les abus sexuels entre autres formes de violence. Aux Seychelles, les Codes pénal et civil ont été révisés en vue d'éliminer les clauses discriminatoires et d'inclure des mesures protectives pour les femmes. Par exemple la peine de mort d'une femme enceinte ou ayant un enfant de moins de trois ans est transformée en emprisonnement à vie. Le Code pénal a été également révisé en vue de prendre des dispositions à l'égard de toutes sortes de violence notamment le harcèlement sexuel. La charge de preuve a été allégée dans les abus sexuels et il est possible de convaincre sans preuve corroborante. L'Acte de modification de la déposition de 1995 permet aux enfants et aux femmes violentés de faire leur déposition en privé accompagnés de leurs proches. Le Tribunal familial s'occupe des questions juridiques familiales. Au Botswana, la Loi sur le viol de 1998 exige plus de sentences strictes pour le viol et autorise la tenue des jugements à huis clos. Au Kenya, la loi sur le mariage a été modifiée en vue d'accroître l'âge de nuptialité à 16 ans au minimum et de prendre des dispositions pour l'enregistrement de tous les types de mariage. Dans le cadre de la réforme juridique générale, le Swaziland est actuellement en train d'élaborer un projet de loi sur la violence familiale. La Zambie envisage de faire voter une loi sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En Namibie, la Direction de l'assistance légale protège les femmes et leurs biens tandis que le Centre d'assistance légale appuie les campagnes des mass média sur la violence dans les ménages. Les projets de loi sur la lutte contre le viol et la violence familiale sont également en cours tandis que les Unités de protection des femmes et des enfants contre les abus fournissent des abris pour les femmes et les enfants maltraités. La Côte d'Ivoire a adopté trois différents types de loi sur la violence à l'égard des femmes et la Tunisie a ratifié la Convention contre la torture. Le Cameroun a élaboré un projet de loi sur la violence à l'égard des femmes et a mis en place quelques centres légaux pour s'occuper des victimes de violence etc. D'autre part, à Sao Tomé, en dehors de la ratification du CEDAW, il n'existe aucune disposition dans les structures judiciaires traitant de la violence à l'égard des femmes, des abus sexuels, de la prostitution des mineurs etc. De même, au Maroc, la loi est muette sur certaines formes de violence à l'égard des femmes.

Les réponses au défi de violence à l'égard des femmes sous forme de mesures politiques et éducatives, de formation et de sensibilisation des agents de la force de l'ordre et des populations. La Politique nationale de l'Ethiopie sur le genre envisage de mettre en place des Comités nationaux sur le viol, l'enlèvement et la traite des femmes qui auront la

responsabilité d'étudier les situations et de faire des recommandations pour les mesures à prendre. En Zambie, grâce au Programme de promotion de l'éducation des filles, des efforts sont fournis pour promouvoir la socialisation de la petite fille. Le gouvernement algérien a créé des équipes de police communautaires comprenant des femmes. Leur mission est de surveiller les voisinages et répondre aux besoins et préoccupations des femmes relatifs à la sécurité, tout en instaurant un climat de confiance et de sécurité. Il existe, en Ouganda, un programme qui fournit aux agents de la force publique une formation sur la façon d'assister sans discrimination les victimes de violence. Plusieurs pays ont également participé en 1998 à la campagne contre la violence parrainée par l'UNIFEM et qui a englobé des séminaires, des ateliers et des programmes radio et télévisuels. Un certain nombre de pays ont aussi soutenu la recherche sur les causes et les conséquences de la violence et la collecte de données sur le sujet.

RESSOURCES AFFECTEES: Quoique le gouvernement soit le principal bailleurs de fonds, les ONG soutenus par des ressources extérieures ont joué également un rôle vital dans le secteur. L'insuffisance de ressources financières a été citée comme un obstacle majeur.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: Le cadre juridique existant dans la plupart des pays ne renferme pas les dispositions appropriées permettant d'aborder le problème de violence à l'égard des femmes. Par conséquent, une réforme juridique ainsi que de nouvelles lois plus efficaces sont nécessaires dans les plus brefs délais. La sensibilisation du public sur les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes est encore faible et les média continuent toujours de présenter des images négatives des femmes qui s'élèveraient contre la violence. La pauvreté des femmes les met également dans des situations où elles deviennent facilement victimes de violence sans trop de recours. Par exemple, elles traversent des frontières internationales à la recherche de travail comme domestiques dans des maisons où elles sont le plus souvent harcelées et deviennent des prostituées. Les attitudes culturelles qui associent la violence aux relations normales entre les hommes et les femmes sont difficiles à éradiquer. Très peu d'hommes se sont ralliés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, tandis que les femmes continuent d'être intimidées par les inconditionnels de la tradition et la culture. D'autre part, il existe très peu de documentation de statistique permettant de faciliter la planification à cet égard.

RECOMMANDATIONS: Les causes de la violence à l'égard des femmes et son ampleur doivent être documentées en détail en vue de faciliter la prise des mesures appropriées pour éradiquer le problème. Les médias devraient s'engager à éliminer certaines des images négatives des femmes qui encouragent les attitudes et comportement de violence. Des Cours de justice spéciaux pour la famille et les enfants doivent être créés en tant que politique visant à traiter les affaires criminelles relatives à la violence familiale. Des structures appropriées en faveur des victimes de violence ainsi qu'un personnel qualifié doivent également être mis en place par l'Etat afin de fournir les services requis. Chaque pays doit s'assurer que son cadre légal national renferme des dispositions pertinentes permettant d'attaquer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et possède toute la force nécessaire pour son éradication totale.

5. LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMES

INTRODUCTION: 15 pays sur les 43 ont choisi ce domaine comme prioritaire. Ces pays sont pour la plupart ceux qui ont énormément souffert de guerres ou ceux qui sont confrontés à de grandes masses de réfugiés. Sur les 20 millions environ de réfugiés que compte le monde, 35% se trouvent en Afrique et 80% sont les femmes et les enfants. Les

longues années de conflits continus ont non seulement entraîné une destruction presque totale de l'infrastructure socio-économique, mais aussi engendré des conflits au sein des ménages compte tenu du fait que la pauvreté s'est installée et que la survie est devenue la principale préoccupation des familles et des individus. En effet, les préjudices ethniques et spirituels, l'absence de sécurité et l'accroissement de la pauvreté, plus particulièrement chez les femmes sont devenus les lots des pays africains ravagés par les guerres. Néanmoins, le rôle positif que les femmes ont joué dans la promotion d'un règlement pacifique des conflits a été d'une importance capitale.

OBJECTIFS: 1. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix en élargissant la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres; 2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements; 3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit; 4. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiés, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Les femmes ont participé aux prises de décisions importantes telles que la révision de la constitution en Ouganda en 1995, les pourparlers sur la paix à Arusha pour les femmes burundaises, le groupe de médiation entre les agriculteurs et les éleveurs au Congo, l'Accord de paix de Lomé pour la Sierra Leone etc. Le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement, à travers ses représentantes, a conduit des missions de paix en Ethiopie, en Erythrée, en Sierra Leone etc. dans la tentative de trouver des solutions pacifiques aux conflits prévalant dans ces pays. Dans le même contexte, la Fédération des femmes africaines pour la paix a également mené des missions similaires de paix dans plusieurs pays, tandis que la Mission de paix des premières dames africaines a envoyé de l'assistance aux victimes de guerre au Liberia et au Burundi. Les activités visant à promouvoir une culture de paix dans le cadre de la réhabilitation et de la reconstruction ont été renforcées au Rwanda, au Burundi, au Liberia et en Sierra Leone. Le Ministère responsable du processus de paix a mis en place des Comités de processus de paix dans toutes les régions en vue d'encourager et de faciliter le dialogue et les débats sur les questions de paix et de règlement pacifique de conflit. Au Rwanda, outre le rapatriement des réfugiés et leur réinstallation, le gouvernement a également créé des villages de paix ainsi qu'une commission chargée de suivre le processus de réhabilitation et de réconciliation. La Tunisie a introduit l'enseignement d'une culture de paix dans les écoles. Elle a également réduit son budget militaire à l'instar du Nigeria. Le Bénin a offert l'asile aux réfugiés venant du Nigeria, du Togo, de la République Centrafricaine, du Congo, du Burundi et du Rwanda. En fait, presque chaque pays a eu d'une manière ou d'une autre à abriter des réfugiés venant d'autres pays africains.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: L'absence de ressources financières constitue l'obstacle majeur aux efforts de réhabilitation et de reconstruction en faveur non seulement des victimes de guerre dont les soins et la survie incombent aux femmes mais aussi des personnes déplacées à l'intérieur qui atterrissent dans un 'no man's land'. Le déminage des mines terrestres a eu des impacts positifs sur la réinstauration d'un climat de sécurité. On note chez les leaders politiques une absence de volonté politique à valoriser la paix.

RECOMMANDATIONS: Affectation d'un budget permettant de lancer les programmes d'éducation sur la culture de paix dans les écoles et les communautés; Etablissement d'un partenariat actif entre les gouvernements et toutes les parties prenantes en vue de promouvoir et de valoriser la paix; Renforcement des capacités des femmes pour les négociations et la coordination en faveur de la paix.

6. LES FEMMES ET L'ECONOMIE

INTRODUCTION: Depuis 1995, la plupart des économies de la région font l'expérience d'une baisse générale. Un grand nombre de populations vivent en dessous du seuil de pauvreté. Depuis la Conférence de Beijing, les gouvernements ont réaffirmé leur responsabilité morale de promouvoir le rôle économique des femmes et à leur faciliter l'existence. 22 pays sur 43 ont considéré la promotion économique des femmes comme domaine prioritaire.

Les économies de la plupart de ces pays sont à caractère agricole. La majorité des populations vivent dans les zones rurales avec des infrastructures et des services sociaux inadéquats et un revenu par habitant plus faible que dans les zones urbaines. La plupart des femmes vivent de l'économie informelle. Très peu d'entre elles possèdent des terres ou d'autres biens leur permettant de mener une vie décente. Avec les taux élevés d'analphabétisme et le manque d'accès à l'épargne et aux facilités de crédits pour s'engager dans des activités génératrices de revenus, les femmes vivent dans la pauvreté absolue. Leur manque de performance dans les domaines du commerce et de l'industrie s'explique par l'absence de capital, le faible niveau d'éducation, les attitudes socioculturelles et les barrières juridiques. Les femmes sont mal représentées dans la prise de décisions économiques et la formulation des politiques financière, monétaire et commerciale. L'accès des femmes au travail rémunéré s'est largement amélioré mais leur capacité de négociation d'un salaire égal pour un travail égal est toujours limitée. En effet, les situations économiques incertaines ainsi que les processus de réformes et de restructuration ont eu des impacts négatifs sur les femmes. La mondialisation des économies ont exacerbé les inégalités en faveur des hommes. Dans les secteurs de l'emploi public et privé, les femmes ont souffert de marginalisation et de harcèlement sexuel. Presque tous les cadres de travail sont hostiles à la vie familiale; il n'existe pas de garderies d'enfants et les heures de travail rigides pour les femmes ne favorisent pas la réalisation de tout leur potentiel. En ce qui concerne le travail en général, les constitutions, les lois et les règlements ne sont pas nécessairement discriminatoires à l'égard des femmes, mais dans la pratique, la réalité en est toute autre. Outre le manque d'accès aux ressources économiques et le contrôle de celles-ci, les femmes sont également écrasées par le poids des responsabilités familiales. Les attitudes négatives qui entravent leur participation aux activités économiques les affectent énormément. Elles sont sous-utilisées en tant que force productive potentielle au détriment des mêmes économies qui les marginalisent. Le travail des femmes est sous-estimé et sous-enregistré dans les comptes nationaux et leur contribution économique et sociale au développement national est également sous-estimée.

OBJECTIFS: En réponse aux problèmes susmentionnés, les pays ont défini des objectifs en vue de: 1. Promouvoir les droits et l'indépendance économiques des femmes, notamment l'accès à l'emploi et à des conditions de travail appropriées. 2. Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi. 3. Faciliter l'égalité d'accès aux ressources et le contrôle de ces dernières. 4. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie. 5. Renforcer la capacité

économique et les réseaux commerciaux des femmes. 6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.

MISE EN OEUVRE ET REALISATION: Les pays sont entrain, non seulement, de promulguer et d'appliquer des lois, mais aussi de réviser et d'adapter leurs *politiques* nationales en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et le rôle économique des femmes. En Ouganda, la constitution a classé les femmes parmi les groupes les plus désavantagés et marginalisés en vue d'attirer l'attention sur leur situation. Dans le cadre de la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, les femmes doivent avoir des opportunités égales afin de pouvoir participer dans tous les secteurs de l'économie, et des pays tels que l'Erythrée ont reconnu combien il est difficile de rivaliser avec les économies libéralisées plus particulièrement pour des femmes sans capital ni qualifications adéquates. En effet, le pays a simplifié les procédures d'autorisation et a réduit les tarifs d'importation et les taxes de revenu en vue d'améliorer la situation financière des individus. Grâce à l'accès à l'épargne et aux facilités de crédit et à l'acquisition des connaissances et des compétences, les femmes s'affirment de plus en plus dans le commerce et les activités génératrices de revenu. Des politiques de micro-entreprise ont été formulées par les gouvernements en vue de soutenir les femmes. Au Kenya, la politique a été révisée et un cadre stratégique établi en faveur du développement des petites et moyennes entreprises créant ainsi un environnement favorable pour les femmes dans le développement industriel. En 1998, l'Algérie a adopté une politique qui permet aux travailleurs à domicile de souscrire au programme de sécurité sociale et de retraite. En effet, le travail à domicile est nettement plus avantageux que le travail à l'extérieur du foyer. Bien que 47% des femmes travaillent au foyer, ceci n'est pas pris en compte par les comptes nationaux tant qu'il n'y a pas d'incidences financières, en termes de couverture des frais médicaux par exemple.

Les plans de développement national actuels dans l'ensemble s'orientent vers l'égalité des sexes et sont orientés vers le développement des infrastructures en vue d'un accès égal aux ressources, à l'emploi, aux marchés, au commerce, aux services commerciaux et à l'information. Le Sénégal a élaboré le 11^{ème} Plan d'orientation au développement économique et social:1996-2001, avec parmi ses objectifs l'allégement des tâches domestiques des femmes afin de leur permettre de gagner plus de temps et d'avoir l'opportunité de s'engager dans des activités génératrices de revenus. Les mécanismes nationaux encouragent la promotion économique des femmes et coordonnent les activités des ONG et des autres *institutions*. En Ouganda, le mécanisme national des femmes est en train de mener un processus de consultation visant à mettre en place une Commission sur l'égalité d'opportunités en vue d'aborder les questions relatives à la promotion économique des femmes. L'Association des femmes entrepreneurs d'Ouganda est une organisation cadre pour les femmes commerçantes. Dans le cadre du Programme d'entreprise pour les jeunes, la Compagnie de développement industriel des Seychelles s'est engagée à promouvoir l'auto-emploi tant pour les femmes que pour les hommes. Des institutions internationales telles que le PNUD jouent un rôle important en appuyant des programmes comme le Sustainable Livelihood Programme au Swaziland.

Les *programmes* de sensibilisation ont favorisé la révision des lois telles que les lois du travail, les actes fonciers et les lois sur la succession et l'héritage en vue d'assurer un traitement équitable entre les femmes et les hommes. Les organisations sont encouragées à promouvoir les activités commerciales des femmes, par exemple, les institutions financières sont encouragées à soutenir les femmes pour accéder à l'emploi, à l'épargne et au crédit (Zambie, Burina Faso, Togo, Cap vert, Tunisie). Les programmes de lutte contre la pauvreté au Kenya, au Swaziland, en Zambie, en Tanzanie, en Côte d'Ivoire, au Rwanda, au Liberia, à Madagascar et en Ouganda comprennent des *projets* spécifiques visant à faciliter l'accès aux

ressources productives, à l'éducation, à la formation et à la participation aux prises de décision. Les projets et programmes de micro-entreprise ont pour objectifs de créer un environnement permettant aux femmes de s'engager dans des activités génératrices de revenus. En Ethiopie par exemple, la Proclamation de 1997 relative au développement des petites et moyennes entreprises a exempté les populations à revenus modestes (inférieur à 5 000Birr) du paiement de la fiscalité et simplifié les procédures d'enregistrement et d'obtention de licence. Il en est de même en Erythrée. Conjointement avec les ONG, les organisations à vocation communautaire et les groupes de femmes, le gouvernement de Botswana a contracté une sous-traitance avec des femmes pour cultiver des champs.

En ce qui concerne l'*emploi*, les pays ont pris des mesures spécifiques pour protéger les femmes contre la discrimination en révisant les termes et les conditions de travail relatifs à la rémunération, aux avantages et privilèges. Mais la part des femmes dans la main d'œuvre salariée demeure toujours faible. En Erythrée, une étude récente a révélé que, en 1998, les taux de participation des femmes en tant qu'employées est de 31% dans la manufacture, 26% dans le commerce et 41% dans le secteur de services. Une baisse de 8% dans le secteur manufacturier a été enregistrée en 1999. Les Seychelles et l'Algérie ont institué des heures de travail souples et même le travail à domicile. Aux Seychelles encore, non seulement les congés de maternité payés ont été prolongés jusqu'à six mois mais aussi 9 centres de garderie d'enfants ont été créés dans 8 districts et fonctionnent de 7:00 h. à 17.30 h. en vue de permettre aux femmes de travailler à temps plein. Quoique les garderies d'enfants reviennent assez chères, leur importance a été reconnue par un certain nombre de pays tels que le Kenya, Madagascar et Mali. En Algérie, le programme de contrat pre-emploi en faveur des diplômés chômeurs s'attelle à accroître les chances d'emploi. 40% des postes offerts ont été en faveur des femmes.

Dans la plupart des pays, le droit d'hériter de la terre est discriminatoire. Certains pays ont tenté de modifier les lois, notamment les lois coutumières en vue de les rendre plus sensibles au genre. Avant de procéder à la révision des lois, la Gambie a d'abord entrepris des études sur la façon dont les modalités d'affectation de terre affectent les femmes et des recommandations subséquentes y ont été faites. Des pays tels que le Sénégal, le Congo, le Rwanda et le Burundi soutiennent les coopératives des femmes sur les logements et l'attribution de la terre et encouragent leur participation dans les décisions connexes. Les femmes maliennes ont accès à la terre pour des activités agricoles ou pour la construction de logements en groupes ou individuellement. Un projet de constructions de 80 maisons a été accordé à deux femmes entrepreneurs. Les pays encouragent la production agricole destinée à la consommation et à la génération de revenu et fournissent, à travers des services de vulgarisation spécialisés, l'accès aux intrants, aux semences, aux engrais, à la formation et information en matière d'agriculture. Les services de vulgarisation reconnaissent et soutiennent également le rôle fondamental que jouent les femmes dans la transformation et la préservation des produits agricoles. Le Mali a entrepris des études sur le financement de l'agriculture à petite échelle en vue d'appuyer les femmes évoluant dans le secteur.

L'accès au crédit a été renforcé en Ouganda, au Mali, en Zambie, au Swaziland, au Botswana, au Ghana, au Nigeria, au Burkina Faso, en Namibie, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Togo, en Gambie, en Tunisie, au Congo, en Algérie, au Liberia, au Cap Vert, au Rwanda et au Tchad entre autres. Les sociétés de financement, de l'épargne et de crédit ainsi que les institutions de micro-financement fournissent de prêts, de dons et la formation dans les domaines du commerce et de gestion. En Zambie, le Fonds de financement, le Programme de micro-crédit et la Fédération des femmes dans le commerce facilitent aux femmes entrepreneurs l'accès aux crédits. En 1998 les 19 institutions de micro-financement en Ouganda, ont enregistré 31 000 membres dont 73,2% de femmes. En Algérie, les femmes bénéficiaires de crédits sont passées de 13% en 1995 à 35% en 1997. Le Ghana exécute des

programmes pilotes en vue de permettre aux femmes d'accéder aux prêts rotatifs avec des termes souples pour le traitement d'huile. Dans le cadre du programme d'entreprise pour les jeunes, la Compagnie de développement industrielle des Seychelles a décaissé 2,3 millions \$ en 1997 en faveur des femmes commerçantes, cela étant 41% de l'ensemble de prêts approuvés. Le Nigeria a accordé en 1997 un prêt d'environ 55 millions de Naira aux ONG/OBC et de 5,1 milliards aux coopératives et individuels. Pour accéder aux marchés et au commerce, les femmes au Mali s'engagent dans des entreprises économiques telles la vannerie, les cultures maraîchers, l'élevage de la volaille, la conservation et la transformation alimentaires et le tannage de cuir, utilisant la technologie appropriée.

En vue de renforcer leurs capacités, les femmes, au Mali, sont formées dans les domaines de la comptabilité, de la gestion de commerce et de la commercialisation au Mali. L'Algérie a mis au point un programme de renforcement des capacités afin d'assurer que les femmes rurales (49% de la totalité des femmes) puissent accéder au crédit et accroître la production agricole. Le programme fournit l'assistance financière à travers principalement des coopératives rurales de céréales et d'animaux tandis que le projet pilote agro-pastoral a choisi pour cible les jeunes filles. Le Programme d'initiative locale fournit aux jeunes une formation professionnelle afin d'accroître leurs chances d'accéder à l'emploi. Grâce à ce programme, les femmes ont occupé 25% des emplois créés en 1997. En Ouganda et dans plusieurs autres pays, la formation en matière de commerce et d'industrie est fournie par les institutions de micro-financement, les chambres de commerce et d'industrie et les associations de manufacturiers et de commerçants. L'Association des manufacturiers de l'Ouganda (UMA) fournit un appui au Programme de développement d'entreprise qui œuvre pour le renforcement des capacités des commerçants hommes et femmes. En vue de *développer les services d'information* les femmes en Ouganda sont encouragées par l'UMA à utiliser les services commerciaux fournis par les organisations commerciales. Le Bureau central des statistiques de la Zambie collecte des données sur le genre et les analyses aux fins d'un développement commercial en faveur des femmes. De même, les centres commerciaux des femmes collectent et diffusent l'information pertinente sur le commerce et organisent également des programmes de formation, plus particulièrement, sur la technologie de l'information.

Les capacités économiques et la coordination commerciale sont renforcées dans des pays tels que le Kenya et le Botswana. L'Unité agro-commerciale en Ouganda aide les agriculteurs hommes et femmes à entreprendre une analyse coût-bénéfice de leurs entreprises. Elle encourage également les commerçants à tenir des comptes de leurs activités, comptabilités et états. Des réseaux nationaux et régionaux ont été créés à travers des groupes, des coopératives et des associations. Pour développer les réseaux commerciaux, les femmes sont soutenues et encouragées par les gouvernements, les ONG et le secteur privé à prendre part aux foires et expositions commerciales en vue d'exposer leurs produits et services et établir des contacts importants de marketing et d'entreprise.

RESSOURCES: Les ressources sont tirées des budgets nationaux des gouvernements et complétées par des fonds fournis par les ONG, les groupes des femmes et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

CONSTRAINTES: 1. Une grande dépendance vis-à-vis des ressources extérieures entraîne l'effondrement des activités une fois que ces ressources cessent d'être fournies et que les dettes doivent être remboursées. 2. Le faible niveau d'éducation des femmes et de leur compétences en matière d'entreprise limitent leur participation aux activités économiques productives. 3. Les femmes manquent d'assistance dans la recherche technique et de marché destinée au développement de commerce. 4. Les taux élevés d'intérêt entravent la croissance

du commerce. Les facilités de crédit ne sont pas facilement accessibles aux femmes entrepreneurs avec ou sans garantis. 5. L'inadéquation des dispositions de commercialisation et des facilités de conservation et de traitement font que les femmes agricultrices perdent leurs produits périssables ou en tirent très peu de revenus. 6. Les services de vulgarisation ne fournissent pas dans les délais requis les vaccins, les pesticides, les engrais, les semences et autres produits appropriés. 7. L'accès et le contrôle des ressources productives telles que la terre irriguée sont limités. 8. Les guerres et les conflits entraînent la destruction des infrastructures, des dépenses excessives et le déplacement des populations. 9. La répartition de travail est déséquilibrée et discriminatoire privant les femmes des opportunités et de temps inestimables. La création et l'entretien des garderies d'enfants sont très coûteux.

RECOMMANDATIONS: 1. Dans le but d'autonomiser économiquement les femmes, l'Algérie envisage: d'interdire que les femmes travaillent la nuit, pendant les jours fériés ou en situations dangereuses pour leur santé; de légaliser les congés de maternité et instituer un temps pour l'allaitement des bébés; et de reconnaître la nécessité pour les femmes de prendre des congés pour accompagner leurs époux, élever les enfants ou s'occuper des enfants invalides sans pour autant perdre leurs emplois. Il est important: 2. De mettre à jour les femmes par rapport aux technologies de l'information. 3. De permettre aux femmes de participer aux programmes d'échange de compétences opérationnelles et de gestion, organisés à l'intérieur et à l'extérieur des pays. 4. D'améliorer l'accès à l'appui financier, à la terre productive et à d'autres intrants productifs notamment la fourniture d'eau potable. 5. De continuer à réviser les lois pertinentes sur l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci. 6. D'ouvrir aux femmes les opportunités d'emploi à travers l'éducation et la formation et si nécessaire à travers des systèmes de quotas. 7. Le Mali propose la création de villages d'exportations. 8. Entreprendre des études dans les domaines où les femmes ont souffert économiquement par usure en vue d'aider celles qui ont perdu leurs emplois. 9. Réinstaller rapidement les victimes de guerre et de catastrophe tout en leur assurant des services adéquats. 10. Faciliter une génération équitable de revenu non seulement par sexe mais aussi par district et région. 11. Créer davantage de centres commerciaux pour la diffusion de l'information et la coordination.

7. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISIONS

INTRODUCTION: Sur les 43 pays ayant soumis de rapports, 29 ont choisi les femmes et la prise de décision comme domaine prioritaire dans leurs Plans d'action nationaux. En dépit de la proclamation de l'égalité entre tous les citoyens dans la plupart des constitutions nationales, les femmes continuent d'être invisibles au niveau des postes de prise de décisions dans la plupart des secteurs. Les instruments internationaux des droits de l'homme ainsi que les Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing qui ont été entérinés par presque tous les pays africains ne sont qu'une illusion par rapport à la présence effective des femmes au parlement, aux postes de haut niveau de la fonction publique, dans l'administration locale et nationale, dans la diplomatie, les forces armées etc.

OBJECTIFS: 1. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités. 2. Assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures de pouvoir et de prise de décision. 3. Produire et diffuser des données ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Dans l'effort de régler le problème, diverses stratégies ont été adoptées par les différents pays. La politique qui a favorisé l'intégration massive des femmes aux postes de prise de décisions est celle qui a été adoptée par des pays comme l'Ouganda, la Tanzanie, le Cap Vert, l'Ethiopie etc. L'Erythrée a réservé 30% des sièges aux femmes dans l'assemblée régionale et nationale; la Tanzanie garantit 15% et envisage de l'amener à 30% dans la constitution actuellement en train d'être révisée; l'Ouganda a également réservé 16% des sièges aux femmes dans le parlement. Le Swaziland et la Zambie envisagent d'accorder jusqu'à 30% de sièges au parlement d'ici à l'an 2005 telle que recommandée par la Déclaration de la SADC. D'autre part, l'Ethiopie insiste sur la présence d'au moins 2 femmes dans tous les comités traitant des questions personnelles. La politique nationale du pays sur les femmes met l'accent sur le renforcement des organisations communautaires en vue d'une participation politique plus effective, et ainsi, la représentation des femmes aux niveaux fédéral et local est appelée à passer de 2,3% à 15% et 20% respectivement. Le Burkina Faso envisage de mener une campagne de mobilisation pour des quotas dans des consultations politiques afin d'inclure les femmes sur la liste électorale. Les mécanismes nationaux des femmes, appuyés par des ONG ont joué également un rôle très important dans l'intégration des femmes dans les politiques et programmes de gouvernement et aux postes de prise de décisions dans tous les secteurs. Les ONG ont particulièrement fait pression sur les parties politiques et les syndicats de travailleurs.

Pour élargir les capacités des femmes à participer au processus politiques (campagnes politiques, négociations, lobbying etc.), plusieurs pays ont lancé des campagnes de sensibilisation à travers des ateliers, la formation et la diffusion d'information. Les mécanismes nationaux des femmes ont encouragé les femmes à s'organiser en groupes et en associations afin de consolider leur pouvoir de lobbying et de négociation. Les médias ont été également utilisés pour faire passer des messages de soutien aux femmes afin de les encourager à postuler aux postes politiques comme en Namibie cela été fait en collaboration avec l'UNESCO.

Une plus grande participation des femmes dans le processus politique et au niveau de prise de décision est visible dans plusieurs domaines. Au Burkina Faso, les campagnes en faveur de l'élimination des discriminations dans le Code de la famille insistent pour qu'on inclut des dispositions permettant une participation égale dans les prises de décisions aux niveaux familial, communautaire et national. Au Kenya, les ONG des femmes sont largement impliquées dans les débats sur la révision de la constitution. Au Nigeria, les femmes ont pris part au processus de transition démocratique de 1999. La plupart d'entre elles ont milité dans le cadre du nouveau Forum for Nigeria Women in Politics en vue de renforcer leur participation politique. En Algérie, 8 femmes sont entrées au Conseil de la Nation tandis que 13 siègent à l'Assemblée nationale populaire. 143 femmes siègent à l'Assemblée locale populaire et 2 femmes sont chefs de parties politiques. Cette participation massive des femmes est le fruit de l'élimination de la pratique selon laquelle les hommes votent pour leurs épouses, ainsi que la volonté politique manifestée avec la nomination des femmes au Conseil de la Nation et au Conseil de l'Etat. Le Rwanda a, d'autre part, créé des structures d'organisation des femmes au sein des unités administratives urbaines où elles peuvent être élues comme décideurs sur des questions relatives à la santé, à l'administration locale etc.

Au Botswana, les départements d'Etat travaillent en collaboration avec les ONG sur la façon de cibler des leaders potentiels en vue du renforcement des capacités. Actuellement le parlement du pays ne compte que 4 femmes sur les 44 sièges tandis qu'au Cabinet, seuls 3 postes sur les 13 sont occupés par des femmes. Le Mali a déclaré 6 femmes Ministres et 18 femmes élues au parlement tandis que le Burkina Faso a indiqué une croissance de 5% dans la représentation au parlementaire pendant la période sous rapport. Aux Seychelles, 23% des

nominations ministérielles et 24% de la représentation parlementaire reviennent aux femmes. Parmi les participants aux cours de l'Institut de gestion 65% sont des femmes.

RESSOURCES: Les ressources financières fournies par les gouvernements sont insuffisantes pour l'exécution des programmes envisagés.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: On note une absence générale de données désagrégées par sexe qui analysent la représentation et les compétences des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. Les femmes continuent de souffrir de l'inadéquation des systèmes d'information qui les privent de la connaissance de leurs droits. Certains obstacles sont notamment le faible niveau d'éducation chez les femmes, l'inadéquation des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre les actions programmées, la faiblesse des organisations féminines aux niveaux local et national, les troubles politiques, les conflits armés et les attitudes et pratiques socioculturelles qui continuent de limiter la participation des femmes à la vie publique. L'insensibilité des hommes aux disparités entre les sexes est manifestée par leur manque de confiance à l'égard du leadership des femmes tandis que les femmes sous-estiment les défis liés à la prise de décision.

RECOMMANDATIONS: Des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, avec des objectifs et indicateurs bien définis, doivent être développés pour la mise en œuvre des programmes. Les pays doivent mener des études périodiques en vue de collecter et d'analyser des données qualitatives et quantitatives sur les femmes à des postes de pouvoir et de prises de décisions dans la société. Les données doivent par la suite être diffusées pour utilisation à des fins politiques et pour d'autres autres besoins de planification. Il est également nécessaire de procéder à un inventaire des compétences des femmes et de les diffuser aux parties intéressées.

Les quelques femmes qui sont aux postes de décision doivent être présentées comme modèle par les médias et les autres canaux de communication afin d'encourager et d'inspirer d'autres femmes. Le Concept de parlement des enfants doit être également encouragé en vue de permettre aux jeunes d'avoir une expérience précoce et de les initier à la vie politique. D'autre part, les femmes doivent être formées dans l'art de prise de décision, dans l'art de s'exprimer en public, de mener des campagnes politiques et de cultiver la confiance en soi. Il est aussi nécessaire de cibler les femmes des petites communautés rurales isolées afin non seulement d'améliorer leur sécurité économique mais aussi de promouvoir leur participation aux décisions concernant leurs vies.

Comme recommandé par l'ECOSOC, les gouvernements doivent garantir la représentation féminine dans les secteurs public, politique et privé et tant que l'écart entre les hommes et les femmes n'est pas résorbé de façon équitable, le concept de système de quota doit être adopté et maintenu.

QUESTIONS EMERGENTES: La question de partage de rôle dans le ménage doit être abordée avec autant de sérieux que celle du partage de pouvoir dans l'arène publique. Les rôles multiples que jouent les femmes au sein des ménages constituent le plus souvent un obstacle majeur à leur participation à la vie politique et dans bien d'autres domaines publics. Ceci est très essentiel pour la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ménages.

La décentralisation en tant que stratégie peut également accélérer la promotion des femmes au poste de pouvoir de prise de décision.

8. MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME

INTRODUCTION: Les Plates-formes de Dakar et de Beijing ont souligné l'importance de mettre en place et/ou de renforcer les mécanismes institutionnels appropriés en vue d'encourager la promotion des activités en faveur de la femme.

Plusieurs pays ont mis en place de tels mécanismes au niveau national avec des structures des mandats, des portées et des ressources variés

Pour ce domaine prioritaire, la création de mécanismes nationaux spécifiques pour les femmes a été recommandée en vue de promouvoir la formulation et la mise en œuvre des politiques favorisant l'intégration et la promotion des femmes. Ces mécanismes devraient également avoir la responsabilité de coordonner, de suivre, d'évaluer et de mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre des programmes connexes dans tous les secteurs gouvernementaux.

L'institutionnalisation en 1995 de politiques sectorielles et compréhensives sur le genre n'est qu'à sa phase initiale dans certains pays et cela malgré l'existence et la disponibilité de nombreux instruments internationaux. Pour accélérer ce lent démarrage, 22 pays sur les 43 ayant soumis des rapports ont retenu ce domaine critique comme prioritaire dans leurs Plans d'action nationaux.

OBJECTIFS: 1. Créer et /ou renforcer les mécanismes nationaux et autres structures gouvernementaux ; 2. Intégrer une démarche avec une perspective genre dans le domaine législatif, dans les structures étatiques de prise de décisions politiques, dans les programmes et projets d'intérêt général; 3. Produire et diffuser des données de base et des informations relatives au genre pour faciliter la planification l'évaluation des actions.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Parmi les pays ayant soumis de rapports, 21 pays disposent déjà des ministères consacrés aux femmes et aux affaires féminines parfois avec d'autres portefeuilles. Pendant la même période, certains départements ou Secrétariat d'Etat ont été promus au rang de ministère.

D'autres mécanismes nationaux continuent d'opérer sous la tutelle d'autres ministères en tant que départements, unités ou bureaux. Néanmoins leur mandat reste le même: formulation de politique en matière de genre, coordination, suivi et évaluation du processus de mise en œuvre. Ils ont également à jouer un rôle important en plaidoirie afin de favoriser l'intégration des femmes dans l'ensemble des politiques, plans et programmes des gouvernements.

Lorsque les mécanismes nationaux disposent de ministères propres, on note une tendance à décentraliser les structures et les autres unités dans les provinces c'est le cas de l'Ethiopie.

Dans certains pays, les mécanismes nationaux ont créé des comités nationaux de suivi des Plates-formes de Dakar et de Beijing. D'autres structures sectorielles ont été également mises en place dans plusieurs pays en vue de traiter des questions spécifiques. Par exemple, le Burkina Faso a réorganisé le Comité national sur la discrimination à l'égard des femmes. Le Burundi a créé une Commission sur les femmes et les enfants au sein de la Ligue des droits de l'homme en vue de sensibiliser les femmes sur leurs droits et de développer leurs aptitudes à la promotion et à la défense de leurs droits. Le Nigeria a, pour sa part, créé le Programme d'appui à la famille. Le concept de la création des points focaux genre au sein des ministères sectoriels, chargés de faciliter le processus d'intégration du genre, est presque uniformisé.

D'autres mécanismes dont les ONG, les organisations communautaires et les groupes et associations des femmes sont tous devenus des acteurs importants dans la mise en œuvre des

Plans d'action nationaux. Bien qu'il existe des organisations parapluies de coordination pour ces institutions, les mécanismes gouvernementaux nationaux jouent également un rôle important dans la coordination de leurs activités. Des centres d'informations ont été aussi mis en place en vue de collecter, d'analyser, de conserver et de diffuser des informations pertinentes. Ces centres ont également la responsabilité de compiler des données en genre, essentielles à la planification et à la formulation de politiques importantes. A titre d'exemples on peut citer la Tunisie, Burundi, Kenya, Liberia, Rwanda et Algérie.

De plus en plus de pays formulent et /ou adoptent des politiques nationales en matière de genre dont l'objectif primordial est d'intégrer les femmes dans tous les aspects de développement national. Des politiques sur le genre ont été déjà formulées dans des pays tels que: Botswana, Ethiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Namibie, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Liberia, Zambie etc. En tant que stratégie pour mettre en œuvre les Plates-formes de Dakar et de Beijing, les Plans d'action nationaux ont été adoptés par 37 pays sur les 43 ayant soumis des rapports.

RESSOURCES AFFECTEES: Le Botswana a alloué 1% de son budget national. Le Ghana a affecté 299 millions de cédils en faveur du mécanisme national. Le Swaziland a accru de 200% le budget réservé aux activités relatives au genre. Mais compte tenu des activités d'intégration du genre dans tous les secteurs des départements ministériels du gouvernement, il est difficile d'avoir une estimation raisonnable du budget total réservé aux activités sexospécifiques. Au niveau de la société civile, les ressources sont généralement mobilisées à l'intérieur grâce aux efforts d'auto - financement même si quelques contributions extérieures sont également enregistrées. Dans l'ensemble, on note une nette amélioration du niveau de financement pendant la période qui couvre le rapport bien que le budget total soit toujours inadéquat.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: Les pays dont les structures ne sont pas décentralisées rencontrent de sérieuses difficultés à atteindre les communautés rurales, particulièrement à cause de l'inadéquation des voies de communication. L'inadéquation des ressources financières et humaines bloque le mécanisme national.

Les capacités du personnel chargé des mécanismes nationaux et des points focaux doivent être renforcées dans l'analyse du genre afin qu'ils puissent mieux jouer le rôle de promotion et l'intégration du genre partout.

La responsabilité confiée aux mécanismes nationaux de coordonner, de suivre et d'évaluer le processus de mise en œuvre n'est pas suffisamment explicite, aussi les outils ainsi que les ressources d'accompagnement sont également insuffisants .

RECOMMANDATIONS: Il est nécessaire que les budgets nationaux soient adéquats afin de s'assurer que les mécanismes nationaux disposent d'un budget adéquat qui leur permettrait de faciliter l'intégration du genre et la coordination des activités sexospécifiques au plan national. Il est essentiel qu'un engagement soit pris pour la mise en place de budgets nationaux tenant compte des disparités entre les sexes.

Le renforcement des capacités en analyse, en planification et d'intégration du genre au sein de gouvernement est un facteur essentiel pour la réalisation effective de l'intégration du genre.

Le mandat des mécanismes nationaux est de coordonner, de suivre et d'évaluer les activités relatives à l'intégration sexospécifique et par conséquent la question de la promotion des femmes doit être clairement définie par des politiques et/ou les orientations administratives. Elle doit également être accompagnée par des instruments et des ressources nécessaires.

Les mécanismes nationaux doivent formuler des stratégies et mécanismes concrets pour la coordination, le suivi, l'évaluation et le renforcement de l'application rigoureuse des politiques sur le terrain. Plus particulièrement, des stratégies visant à renforcer l'information et les bases de données dans chaque pays . L'établissement des liens à l'intérieur et à l'extérieur des pays autour de cette information, doit être clairement formulés et mis en œuvre.

9. LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME

INTRODUCTION: 34 pays sur les 43 ont sélectionné les droits fondamentaux de la femme comme domaine prioritaire. Ce domaine a été également relié aux questions de violence et de paix dans certains pays. La plupart des pays ayant soumis des rapports ont ratifié la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) de 1979, même si certains pays ont fait des réserves sur certains articles. Ils ont également ratifié la plupart des instruments internationaux des droits de l'homme; la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant et la Charte africaine sur les droits humains et des populations de 1981. En 1995, plusieurs pays avaient déjà mis en place des équipes de travail sur les droits de l'homme et des commissions nationales des droits de l'homme en vue de faire le suivi de la mise en œuvre des instruments internationaux au niveau national.

Les pays ont souligné, malheureusement, que la jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux continue d'être limitée par les divergences entre la législation nationale et les dispositions des instruments internationaux des droits de l'homme. Ces divergences existent également entre le droit moderne et les droits coutumier et religieux dans plusieurs pays. Les procédures administratives complexes, l'ignorance des processus judiciaires, l'évaluation inadéquate des faits en matière de violation des droits fondamentaux des femmes dans les systèmes judiciaires, l'insuffisance de l'information sur les droits fondamentaux individuels et la persistance des attitudes négatives à l'égard des femmes sont parmi les nombreuses raisons pour lesquelles les femmes ne jouissent pas entièrement de leurs droits fondamentaux.

OBJECTIFS: Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; 2. Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique; 3. Diffuser des notions élémentaires de droit.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Quelques pays ont révisé leurs constitutions nationales en vue d'assurer que celles-ci protègent non seulement les droits fondamentaux des femmes mais aussi ceux des autres. La nouvelle constitution de l'Ouganda (1995) interdit les lois et pratiques culturelles qui violent les droits fondamentaux des femmes. Les Seychelles, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Namibie, le Maroc, la Guinée Bissau et Madagascar sont entrain de réviser leurs constitutions en vue de les rendre plus adaptées pour les femmes et les hommes. Plusieurs pays ont créé des Commissions nationales sur les droits de l'homme ou autres institutions publiques équivalentes, qui ont pour tâches principales de protéger, promouvoir et coordonner les activités relatives aux droits de l'homme afin que tous les citoyens puissent jouir équitablement de leurs droits (Namibie, Ouganda, Kenya, Congo, Rwanda, Tchad, Sénégal, Liberia, Tunisie etc.). Les activités de ces commissions portent

notamment sur des campagnes de sensibilisation, des séminaires et des ateliers de formation ainsi que la fourniture des conseils juridiques aux femmes et aux hommes.

Des tentatives ont été faites pour harmoniser les lois nationales avec les instruments juridiques internationaux. La Zambie a adopté un Acte sur l'héritage en vue de modifier et d'intégrer les lois et pratiques coutumières relatives à la succession légale et de les harmoniser avec les dispositions internationales des droits de l'homme. Le Burkina Faso a abrogé la loi qui interdit la publicité des contraceptifs tandis qu'au Maroc la loi exigeant des femmes une autorisation de leurs époux pour prendre un emploi a été également abrogée. L'Equipe de travail sur les droits de l'homme du Kenya a recommandé la révision du Projet de loi relatif au mariage, au divorce, à la propriété matrimoniale et aux droits des enfants sur les principes d'égalité entre les conjoints. Ces principes sont déjà appliqués dans l'Acte d'assistance légale de 1990 de la Namibie. Certains pays tels que le Ghana, ont mis en place un Sous comité national chargé de suivre la mise en œuvre de la CEDAW en collaboration avec d'autres organes des droits de l'homme. D'autres, notamment le Mali, le Sénégal, Madagascar, l'Erythrée et les Seychelles, ont révisé leurs lois et règlements de travail en vue d'assurer aux femmes le droit d'accéder à un emploi.

Dans l'effort d'assurer l'accès aux services juridiques et à l'enseignement de droit tant dans les zones urbaines que rurales, des ONG et des associations des femmes juristes, dans plusieurs pays, ont créé des centres d'assistance juridique où elles fournissent des conseils juridiques et l'information à faible coût. Dans certains cas, les services sont gratuits pour les plus démunis. Les ONG et les gouvernements ont également organisé beaucoup de campagnes visant à sensibiliser et à éduquer les populations sur leurs droits fondamentaux, les dispositions de la loi et comment elles pourraient accéder à ces droits à travers les cours de justice, les cliniques juridiques etc. Les lois sont, dans certains pays, traduites et diffusées en langues nationales en vue de donner aux populations quelques notions élémentaires de droits. En vue de développer et de faciliter la diffusion de l'information sur les violations des droits fondamentaux des femmes, des centres de ressources et d'information en genre ont été créés dans certains pays.

Dans d'autres, des programmes de formation sur les dispositions et la mise en œuvre des droits de l'homme ont été organisés en faveur des agents de force de l'ordre tels que la police, les gardiens de prison, les agents du ministère de la justice etc.

En effet, les ONG ainsi que les structures gouvernementales sur les droits de l'homme, y compris les Ministères de la justice dans certains pays, ont joué un rôle important dans l'exécution de ces activités.

RESSOURCES AFFECTEES: L'inadéquation des ressources affectées par les gouvernements constitue le principal obstacle à la mise en œuvre des programmes envisagés. Il y a une grande dépendance au niveau des ressources financières de ce secteur critique qui est tributaire des ONG nationales et internationales, des organisations des Nations Unies et des organisations bilatérales et multilatérales.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: Malgré les efforts fournis jusqu'ici par certains pays, le problème de non harmonisation des lois nationales avec les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme persiste encore. Dans certains cas, les lois existantes paraissent incomplètes dans leurs dispositions visant à protéger les droits fondamentaux des femmes, tandis qu'il n'existe pas de lois appropriées dans d'autres cas ; par exemple les lois protégeant les droits individuels.

L'absence de mécanismes de coordination pour les différentes approches et activités des nombreux partenaires dans ce domaine, est également citée comme étant un problème important. Certaines fois, les ministères chargés des affaires féminines ne sont pas

suffisamment forts pour coordonner les activités des autres départements ministériels de l'Etat.

La méconnaissance des notions élémentaires de droit chez les femmes est étroitement liée au taux élevé d'analphabétisme, qui est une contrainte majeure à la jouissance de leurs droits fondamentaux, car cela les rend impuissantes en situation de violation flagrante de leurs droits, surtout lorsque cette violation est perpétrée par ceux qui sont supposés appliquer la loi comme il se doit. L'écart qui existe entre la loi et son application est très grand compte tenu de l'absence d'un système clair de recours. Quoi qu'il existe des structures destinées à éduquer et à sensibiliser le public en ce qui concerne les recours judiciaires, ces structures ne sont pas habilitées à prendre des sanctions contre ceux qui les violent grossièrement, cela ne favorise pas le respect de la loi. L'absence de ressources rend également les pays trop tributaires des financements extérieurs, ce qui leur ôte la paternité de la plupart des programmes. L'insuffisance de ressources entraîne également la couverture inéquitable du territoire national en ce qui concerne les services fournis par les ONG et les gouvernements.

RECOMMANDATIONS: Un plus grand engagement vis-à-vis de la révision et de l'harmonisation des lois nationales doit être démontré comme étant une urgence. La mise en place d'un mécanisme de coordination viable des activités des nombreux acteurs dans le domaine est essentielle. D'autre part, un mécanisme de suivi et d'évaluation est également nécessaire en vue de suivre l'évolution de la mise en œuvre des dispositions des instruments juridiques, et leur impact sur les femmes. La responsabilité relative à leur mise en œuvre doit également être clairement définie. Enfin, la base des ressources devrait être élargie en vue de pouvoir appuyer certaines des structures et institutions qui fournissent et encouragent les activités en matière des droits de l'homme. L'intégration systématique des droits fondamentaux des femmes dans les programmes scolaires pourrait favoriser le développement de la culture des droits de l'homme.

QUESTIONS EMERGENTES: La forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures réduit énormément la paternité des changements d'attitudes qui doivent accompagner le respect des droits fondamentaux individuels et des populations. Etant donné que l'Afrique continue de rechercher le paradigme approprié de son développement, elle doit être disposée à financer le processus par lequel il est conçu et l'exécuter afin de s'octroyer cette paternité.

10. LES FEMMES ET LES MEDIAS

INTRODUCTON: Pour mettre en œuvre la Plate-forme d'action sur les femmes et les médias, 23 pays sur les 43 ayant soumis des rapports ont sélectionné ce domaine comme prioritaire et adopté une approche globale ou multi-sectorielle. Des pays tels que les Seychelles ont regroupé ensemble les média, l'information, la communication et les arts. La plupart de ces pays ont reconnu que les médias sont un moyen efficace d'atteindre et de sensibiliser le public mais ont aussi souligné le risque de promouvoir des images stéréotypées des femmes et d'ignorer leurs contributions importantes au développement national. La publicité les présente le plus souvent essentiellement comme des consommatrices. On note également l'absence de la promotion des femmes dans la technologie d'information comme le prouve leur faible représentation dans le secteur de communication.

Les pays ont également reconnu que les systèmes de gestion d'information sont des outils importants de développement compte tenu du fait qu'ils fournissent des données

fiables, opportunes et d'accès facile pouvant être utilisées pour l'évaluation de la performance des organisations et l'analyse des aspects plus vastes de politiques. En effet, l'information fournit des connaissances, et des femmes bien informées font des meilleurs choix. Par conséquent, des centres d'information et de données ont été créés en vue de collecter, de rassembler et d'analyser des données. Des unités, des bureaux et des points focaux ont été également mis en place afin de collecter et de diffuser l'information sur les questions relatives aux femmes. Les pays se sont aussi engagés non seulement à réviser et/ou à formuler de nouvelles politiques de médias et d'information favorables aux femmes, à élaborer des plans et programmes pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux en se fondant sur les objectifs ci-dessous.

OBJECTIFS: 1. Permettre aux femmes de mieux participer à la prise de décisions par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication. 2. Promouvoir une image juste et non stéréotypée des femmes dans les médias. 3. Présenter les femmes qui ont réussi comme modèle. 4. Favoriser la prise de conscience de tous. 5. Faciliter le réseautage entre les femmes.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: *Dans le but d'améliorer le statut des femmes dans les médias et par l'intermédiaire des médias*, les pays ont: 1. entrepris un recrutement délibéré des femmes dans les établissements des médias; 2. Promu celles qui sont déjà en postes et les ont rendu autonomes à travers l'amélioration de leurs compétences et connaissances y compris dans le domaine des techniques de l'information; 3. Entrepris une sensibilisation et formation professionnelle des décideurs, professionnels et autres personnels des médias; 4. Accru le taux de recrutement des femmes devant suivre une formation dans le domaine de journalisme et de communication de masse; 5. Renforcé les institutions de médias à travers un appui financier et moral.; 6. Présenté les femmes dans un rôle modèle afin de changer l'image classique d'incapable, et de dépendance et inciter les femmes à briser ces barrières; 7. Accepté que les femmes utilisent leurs compétences, leurs connaissances et l'accès à l'information pour contester l'image négative qu'on leur attribue dans les médias. Ce qui a favorisé l'émergence des médias plus sensibles à la question du genre et cela dans plusieurs pays, notamment au Nigeria et au Kenya. La pornographie est interdite dans la plupart des pays.

Pour collecter et ventiler les données par sexe, des pays comme l'Erythrée, le Swaziland, le Burundi, l'Angola, l'Ethiopie, le Ghana et la Guinée ont établi des centres de ressources et envisagent d'entreprendre la formation, la recherche et des enquêtes sur des questions spécifiques. Les Unités genre au Kenya ainsi que des points focaux dans d'autres pays ont été chargés de mettre en place une banque de données informatisée en vue de la ventilation de données par sexe. *Dans le cadre de la sensibilisation du public*, il a été recommandé aux presses écrites, à la radio et à la télévision de publier et de diffuser régulièrement des colonnes et programmes pour couvrir positivement les questions sexospécifiques. Des bulletins, brochures, dépliants, autocollants, drames et théâtres populaires sont également utilisés pour attirer l'attention sur les incidents liés au violation des droits des femmes à travers les violences telles que les pratiques traditionnelles néfastes, le viol, le VIH/SIDA, les pratiques abusives sur les enfants et les conséquences graves qui en découlent.

On observe actuellement une augmentation considérable du temps d'antenne à la radio et à la télévision et une certaine fréquence des actualités relatives au genre dans les journaux.

Le Nigeria, Madagascar, le Burundi, le Tchad, la Guinée et autres ont traduit en langue nationale des documents essentiels tels que les plans d'action et les manuels de formation afin d'assurer une large diffusion l'information. Pour *faciliter le réseautage*, les clubs et les

associations de médias ont été créés dans des pays comme le Botswana, le Rwanda, le Ghana, le Burkina Faso, la Guinée, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Nigeria parmi tant d'autres

RESSOURCES: les ressources demeurent inadéquates. La mobilisation des fonds au Ghana a amené l'UNICEF, le PNUD et l'OMS à débloquer 100 millions de cedis en faveur de la collecte et l'analyse des données pour la période 1999-2001.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: 1. Insuffisance de ressources et taux élevés d'analphabétisme. 2. Forte commercialisation des médias. 3. La communauté influence très peu les radio, la télévision et les journaux. 4. L'utilisation de plusieurs langues parlées et écrites et traduites est très coûteuse. 5. Absence de données ventilées par sexe et mauvais états des réseaux de communication. 6. Manque de politique de communication et d'information. 7. Manque de systèmes de suivi et d'évaluation

RECOMMANDATIONS: Il est nécessaire d'appuyer et d'améliorer l'utilisation de téléphone et des nouvelles technologiques modernes de communication telle que l'Internet ; d'accroître les efforts de recherche et de gestion de l'information ; de former les femmes dans les techniques d'information appropriées; de renforcer la capacité de gestion des femmes professionnelles dans le secteur des communications; d'entreprendre une analyse statistique sur la situation actuelle des femmes dans les médias; d'appuyer les publications tenant compte des disparités entre les sexes; de créer des stations radio rurales et de promouvoir l'utilisation des langues nationales.

QUESTIONS EMERGENTES: La promotion de la communication à travers les nouvelles techniques de l'information nécessite un grand investissement dans les systèmes de télécommunications modernes.

11. LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION: Pour renforcer le rôle que les femmes jouent dans la préservation de l'environnement, 23 pays sur les 43 ont accordé la priorité à ce domaine. Parmi les questions liées à l'environnement figurent notamment l'agriculture, la forêt et le tourisme.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le suivi de ces conférences internationales ont reconnu le rôle fondamental que peuvent jouer les femmes dans le développement écologique durable et cela grâce à des modes de production et de consommation et de gestion des ressources naturelles.

Les femmes restent largement absentes à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et de prise de décisions en qui concerne la gestion les ressources naturelles, la préservation, la protection et la réhabilitation de l'environnement bien qu'elles soient en mesure de mettre à contribution leurs compétences et leurs expériences en matière de gestion des ressources.

Les femmes connaissent l'impact de la dégradation de l'environnement lorsque, face à un volume de travail sans cesse croissant et n'ayant aucune solution de rechange, elles exploitent les ressources naturelles pour survivre tout en étant conscientes de la nécessité de protéger l'environnement et de veiller à sa durabilité, elles cultivent et transforment les

produits agricoles et quelquefois, elles exploitent les ressources naturelles pour construire des abris principalement là où la pauvreté est clairement liée à la mauvaise gestion des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement .

Au Burkina Faso, les femmes fournissent 93% de l'énergie consommée dans les ménages. Elles consacrent 32 à 36 heures par semaine à la recherche du bois et presque autant à la recherche de l'eau. Comme les femmes dépendent essentiellement de l'environnement et des ressources naturelles pour leur survie, leurs revenus subissent les contrecoups des changements environnementaux au niveau de la faune et de la flore. Les femmes subissent les effets pervers des pollutions pétrolières (cas du Nigeria) et de la dégradation de l'environnement à travers les guerres, les inondations, la sécheresse et les feux de brousse.

OBJECTIFS: D'une manière générale, les pays veulent: 1. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes. 2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable. 3. Assurer une participation active aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Pour renforcer ou créer des mécanismes d'évaluation de l'impact des politiques environnementales et de développement sur les femmes et pour intégrer les préoccupations et les perspectives des femmes dans les politiques et programmes en vue d'un développement durable, des pays comme le Kenya et le Bénin ont confié à des départements ministériels ou à des institutions spécifiques, la responsabilité de coordonner l'intégration des questions de genre dans les politiques, programmes et projets. Les organisations et les groupes sont encouragés à travailler sur des aspects spécifiques de la préservation de l'environnement comme le font notamment l'Association des femmes commerçantes du Nigeria, la Commission 'Oil Mineral Producing Areas Development' (OMADEC) du Nigeria sur la création des bureaux dans les régions, la structure LUNGOS des Seychelles sur la création d'une commission chargée de l'environnement ou le comité SWEE des Seychelles sur la création d'industries familiales pour les femmes appartenant au groupe de population à faible revenu. Les programmes et projets sur la protection de l'environnement sont gérés par des organisations individuellement ou par des consortiums sous la supervision des mécanismes nationaux. Le Consortium des ONG du Swaziland qui travaillent sur la sécheresse participe à la sensibilisation des chefs traditionnels et des communautés sur les questions écologiques. Le Swaziland envisage de mettre en œuvre la Convention sur la lutte contre la désertification. Le Botswana a un programme conjoint avec les ONG qui inclue un projet des femmes sur la récolte des produits.

Les activités génératrices de revenu comme les industries familiales aux Seychelles et au Mali qui permettent aux femmes de vendre du bois, de pratiquer l'apiculture et de préparer des pépinières pour planter des arbres, assurer le reboisement, vont permettre d'assurer la protection de l'environnement et atténuer la pauvreté.

D'autres programmes portent sur la préservation du sol (Mali, Burkina Faso). La lutte contre la pollution et ses effets pervers (Congo) et la réhabilitation des marécages (Bénin).

Des institutions comme l'Agence Béninoise, et le Comité national spécial du Kenya sont chargées d'examiner les lois et les instruments juridiques pertinents dans le domaine foncier. Au Burkina Faso, les Codes de l'environnement et des forêts sont actuellement réexaminés avec une participation effective des femmes à tous les niveaux. Le Togo, la Guinée équatoriale, le Burkina Faso, le Liberia, le Bénin etc. ont élaboré des politiques et/ou des plans nationaux d'action qui tiennent compte du rôle des femmes dans la préservation de

l'environnement. Au Burkina Faso, le gouvernement a pris des mesures positives en faveur de l'accès à la propriété foncières et à l'utilisation des terres.

Des programmes sont mis en place pour fournir l'assistance technique aux femmes en ce qui concerne les questions liées à l'environnement; par exemple, les technologies appropriées à faible intensité d'énergie utilisées dans l'industrie manufacturière. On accorde de l'attention à l'hygiène, en particulier dans les zones urbaines avec le lancement de projets relatifs à la collecte des ordures et au nettoyage des rues.

Des pays comme la Gambie et le Bénin ont des programmes de nettoyage et d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau. Pour réduire le fardeau des responsabilités qui pèsent sur les femmes, des pays comme le Togo et la Tunisie ont assuré la fourniture de puits d'eau et ont encouragé le reboisement qui va au bout du compte fournir l'énergie.

Le Tchad s'est fixé comme objectif d'assurer la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités des femmes à travers la construction des puits d'eau, les services d'hygiène, le reboisement. Des programmes éducatifs sur l'environnement sont intégrés dans les programmes scolaires et visent la promotion de la recherche sur l'impact de l'environnement cela afin de d'assurer un accès et une utilisation égalitaires des ressources aux femmes, tout comme aux hommes. La sensibilisation et la conscientisation sont menées à travers les ateliers, les réunions et les médias.

Le Nigeria a lancé un bulletin d'information 'l'Ozone' pour éclairer l'opinion publique sur la couche d'ozone. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur plusieurs questions comme le reboisement et l'hygiène au niveau des marchés.

Pour faire participer activement les femmes à tous les niveaux au processus de prise de décision sur les questions liées à l'environnement, et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux, et compte tenu du fait que ce sont les femmes qui assurent la fourniture des besoins essentiels comme l'énergie, l'Union nationale des femmes d'Erythrée mobilise les femmes dans le cadre des programmes de reboisement. Le gouvernement érythréen a également financé un programme de reboisement de plus de 60 000 arbres au Parc National en la mémoire des martyrs érythréens. Le Togo et la Tunisie figurent parmi les pays qui encouragent la participation des femmes aux activités de reboisement. Le Bénin a également élaboré un programme "Femmes et Forêt". Le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin encouragent les femmes à respecter la Convention sur la Bio-diversité, à préserver les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques en ce qui concerne les questions environnementales et à analyser les liens qui existent entre la problématique hommes-femmes, la pauvreté et les questions écologiques. Le Togo a créé des radios rurales pour sensibiliser l'opinion publique sur l'impact de la dépendance vis-à-vis de l'environnement.

En Erythrée le programme d'été organisé pour les écoles secondaires et les étudiants tous ensemble avec les femmes organisent dans ce cadre la promotion de l'éthique environnementale.

Au Ghana le programme d'éducation sur l'eau et l'assainissement et la santé tente d'assurer un environnement sain et propre et encourage les communautés à se procurer de systèmes d'approvisionnement en eau.

Le Nigeria a installé une commission « the Oil Mineral Producing Areas Development Commission » (OMADEC) qui est sensible au besoin de production d'huile des communautés.

Pour favoriser la participation des femmes au processus de prise de décision sur les questions environnementales, des pays comme le Kenya, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Togo ont fait confiance aux femmes qu'ils ont nommé dans des institutions, des groupes consultatifs, des comités, des conseils d'administration et des organisations. La promotion

des femmes dans le domaine de l'éducation, en particulier en sciences et technologie est encouragée au Congo et au Kenya.

RESSOURCES: Les ressources financières et humaines sont fournies par les Etats, les communautés et les groupes de femmes, les ONG, les organisations internationales et les gouvernements étrangers. Le Tchad a dépensé environ 3 milliards de FCFA dans ce domaine.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: 1. Les femmes demeurent sous-représentées dans les instances de prise de décisions. 2. De manière générale, il y a un manque de sensibilisation aux questions environnementales. 3. Les pénuries d'eau et d'énergie rendent difficile la participation des femmes à la gestion de l'environnement. 4. Les politiques environnementales doivent être élaborées et mises en œuvre. 5. Les projets sectoriels sont parfois élaborés et exécutés sans un examen approprié de ces effets sur l'environnement.

RECOMMANDATIONS: Il est nécessaire de former les femmes pour leur fournir les aptitudes de gestion essentielles.

QUESTIONS EMERGENTES: Les femmes ne doivent pas seulement avoir accès aux ressources naturelles et les gérer, mais elles doivent aussi les contrôler afin que leurs familles et elles-mêmes puissent tirer les avantages d'une meilleure exploitation de ces ressources.

12. LA PETITE FILLE

INTRODUCTION: 24 des 43 pays ont considéré la petite fille comme un domaine prioritaire. Des pays comme le Botswana ont abordé la question de la petite fille comme une composante à part entière. Le volet éducation de la petite fille est examiné dans le volet femmes et éducation. La Convention sur les droits de l'enfant (1993) qui a été ratifiée par bon nombre de pays stipule que pour que la petite fille s'épanouisse pleinement, elle doit évoluer dans un environnement favorable où les besoins spirituel, intellectuel et matériel nécessaires à sa survie, à sa protection et à son épanouissement sont satisfaits et ses droits protégés. Les droits de la petite fille sont violés à travers des attitudes, des croyances et des pratiques néfastes qui ont pour conséquence ; les mariages précoces et forcés des mineures, la préférence des garçons, la violence, l'exploitation sexuelle, le harcèlement et les abus, la discrimination dans l'alimentation, le volume de travail écrasant et l'accès limité à l'éducation et aux autres services sociaux.

OBJECTIFS: 1. Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille. 2. Eliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles. 3. Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel. 4. Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition des capacités et la formation. 5. Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans le domaine de la santé et de la nutrition. 6. Eliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent. 7. Eliminer la violence contre la petite fille. 8. Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique. 9. Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.

MISE EN OEUVRE ET REALISATIONS: Pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille, les pays ayant soumis des rapports ont notamment pris les mesures administratives nécessaires tout en créant parallèlement un environnement favorable au respect des droits de la petite fille. Des pays comme le Congo, le Bénin, la Tunisie, le Botswana, le Ghana, le Burkina Faso et bien d'autres ont donc révisé les politiques en faveur des filles. De même, des plans d'action, des programmes et des projets nationaux ont été conçus avec pour objectif d'examiner le sort de la petite fille à travers: 1. La sensibilisation du public à la socialisation des filles et des garçons par rapport à leurs différents rôles dans la société; 2. L'abolition de la mutilation génitale féminine et de l'esclavage rituel (Kenya, Ghana et Djibouti) 3. L'accroissement de l'âge nuptial à 16-18 ans pour prévenir les mariages forcés des mineures afin que les filles ne quittent pas précocement l'école; 4. Le vote de la loi contre le renvoi scolaire des filles et les grossesses précoces des adolescentes (Nigeria) et 5. Organiser des groupes de petites filles, des comités spéciaux, des centres de jeunes pour les enfants, des unités et des clubs de consultation et d'orientation chargés de sensibiliser l'opinion sur les droits de la petite fille (cas de la Zambie, de l'Ouganda, du Nigeria, de Madagascar, du Tchad, de la Namibie, du Bénin, du Rwanda, de l'Algérie et du Congo). Au Seychelles, des filets de sécurité, des services consultatifs sont fournis aux filles contre l'avortement et la recherche des emplois à leur intention. Des structures comme Liv Viv, Apana, et Caritas et d'autres ONG similaires assurent la formation des filles et leur fournissent les capacités qui leur permettent de devenir autonomes. La petite fille seychelloise jouit des mêmes droits que le petit garçon en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'emploi et d'activité politique. Des institutions comme le FAWE en Namibie, au Swaziland et au Kenya notamment sont actives dans la promotion des droits de la petite fille.

Les lois sur l'éducation (Namibie), la législation sur les enfants (Nigeria) et les codes de la famille (Algérie) ont été révisés et de nouvelles lois ont été promulguées. La loi sur le viol comporte désormais des peines plus lourdes tandis que le code pénal a été amendé pour garantir la protection des droits de la femme et de l'enfant. La loi sur l'héritage (Zambie) garantit l'égalité entre les sexes dans le domaine de la succession et des questions économiques connexes.

Pour protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et ses potentiels, les pays comme le Bénin, Guinée et la Tunisie ont entrepris des initiatives sur les droits des enfants à travers les activités éducatives, les soins améliorés aux enfants et la création des bases de données ventilées par sexe en vue de promouvoir le statut socioculturel et économique des filles, par l'éradication de l'excision, des mariages précoces, de la violence, des taux élevés des renvois scolaires et des grossesses des adolescentes. Pour améliorer la *confiance en soi*, les filles ont été encouragées à participer aux clubs, aux groupes de discussion et aux débats notamment au Bénin, en Algérie, en Guinée, au Nigeria et en Erythrée parmi tant d'autres. Les programmes mettent essentiellement l'accent sur l'alphabétisation, la formation professionnelle dans les domaines de l'économie familiale, de la santé et de l'hygiène (Algérie) ainsi que la formation sur les méthodes d'entreprendre des carrières à prédominance mâle. En Guinée, le programme d'orientation professionnelle a été révisé pour prendre en compte les femmes et des parlements d'enfants sont également encouragés.

Dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard de la petite fille et pour promouvoir la santé et la nutrition des femmes, des pays comme la Zambie ont mis en place des centres juridiques en faveur des femmes fournissant des conseils et consultations juridiques gratuits pour les femmes et les filles pauvres dont les droits ont été violés par la violence ou autres actes. D'autres pays tels que le Swaziland, le Nigeria, la Tunisie et le Rwanda ont créé des unités de soutien aux victimes au sein des services de police. Dans plusieurs pays, des

expositions, des concerts, des spectacles, des visites et des campagnes sont organisés pour sensibiliser les communautés. Les populations sont également mobilisées à travers la télévision, la radio, les discussions, la production et distribution des cassettes vidéo, des brochures, des posters et des manuels de formation en matière de genre. Les solutions envisagées pour les problèmes de travail forcé et de malnutrition sont notamment l'allègement de la pauvreté, l'amélioration de la situation environnementale, sanitaire et nutritionnelle et l'amélioration des normes d'éducation des femmes et des filles. Les centres de réhabilitation des femmes fistulées au Nigeria fournissent des soins aux femmes souffrant des infections découlant des mariages précoces.

Pour *renforcer le rôle de la famille*, le Tchad a adopté une loi contre le travail de nuit des femmes tandis qu'en Algérie une loi harmonise le recours à la science pour établir les relations biologiques et facilite l'identification des personnes et des nationalités.

La Tunisie a réduit les taux de renvoi d'école de 4,4% à 3,1 %. L'organisation des débats francs et ouverts sur les droits des femmes et des filles s'est accrue au Ghana.

SOURCES: Les ressources financières sont inadéquates. Le Tchad a dépensé 26,5 millions de FCFA dans le domaine.

OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES: Les obstacles sont notamment: 1. Les facteurs économique, social et culturel discriminatoires affectant les droits des femmes et de leurs filles. 2. Le faible niveau de prise de conscience sur la situation de la petite fille. 3. La pauvreté des parents. 5. Le risque de changer de statut par crainte de la société. 5. Les filles handicapées sont souvent sexuellement abusées et privées de services médicaux, économiques et éducationnels appropriés.

RECOMMANDATIONS: 1. Promouvoir le sport chez les filles. 2. Instituer une journée mondiale de la petite fille. 3. Créer et renforcer les réseaux.

QUESTIONS EMERGENTES: Une attention bien méritée est de plus en plus accordée à la petite fille. Cependant, le petit garçon a tendance à être ignoré dans le processus d'amélioration de la situation de la petite fille. Ce qui pourrait créer un déséquilibre à l'inverse. La petite fille et le petit garçon sont des adultes de demain qui ont besoin d'être préparés équitablement pour pouvoir affronter cet avenir ensemble.

III. CONCLUSION DE LA SYNTHÈSE

A l'évidence, la synthèse des rapports nationaux d'évaluation indique que beaucoup de progrès ont été accomplis dans un temps relativement court, et cela est essentiellement lié à la volonté politique exprimée par les Etats africains sous la pression des recommandations formulées et réitérées lors des rencontres internationales, régionales et nationales. Cette volonté politique qui s'observe à travers la formulation et la mise en œuvre des plans d'action nationaux doit être endossée par l'ensemble des acteurs politiques et techniques mais aussi par la société tout entière. Les Etats reconnaissent que des contraintes et des lacunes de plusieurs ordres ont ralenti l'exécution des plans d'action.

Le premier obstacle, qui relève cependant de l'engouement de l'après - Beijing est la prolifération des initiatives, des structures et des projets relatifs à la promotion des femmes aussi bien du côté des instances publiques que des partenaires de la société civile et des agences de coopération. Chaque secteur utilise une démarche spécifique pour l'exécution de ses activités. La diversité des stratégies utilisées, l'absence de coordination et l'absence d'expertise réelle dans l'approche genre constituent des obstacles sérieux à la mise en œuvre

des plans d'action nationaux, sans compter le gaspillage d'énergie et de ressources liés aux duplications des initiatives.

A Beijing, les Etats se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexe et pour ce faire l'intégration effective de l'approche genre dans les politiques et les programmes est une condition indispensable or dans aucun rapport national il n'a été signalée l'utilisation systématique de l'approche genre pour déterminer les actions à réaliser. Des formations ponctuelles sur l'approche genre ont été dispensées mais s'avèrent insuffisantes.

Ces dernières années, des phénomènes préoccupants sont apparus aggravant la situation des femmes. En effet, les rapports révèlent que dans beaucoup de pays, plus de 70% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et la majorité est constituée par les femmes. C'est pourquoi, les états ont mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté; certains pays ont pris des mesures pour promouvoir le bien-être des pauvres et des groupes vulnérables; cependant des multiples actions n'ont pas toujours eu les effets escomptés et le nombre des indigents et des groupes vulnérables notamment les mendiants, les enfants de la rue, les prostituées, les personnes affectées par le VIH/SIDA augmente sans cesse. Les rapports font ressortir l'extension de la pandémie du SIDA et son effet dévastateur sur les femmes et les enfants.

Ces contraintes et ces nouveaux phénomènes socio - économiques doivent être pris en compte par les Etats dans les décisions qui seront adoptées par la sixième Conférence régionale africaine.